

**« Schéma de Promotion des Achats  
Socialement et Écologiquement  
Responsables » (SPASER) 2023-2026**

**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
PAYS BASQUE  
(CAPB)**

Adopté en Conseil communautaire le 30 septembre 2023

Secrétariat Général à Transition Energétique et à la Planification Ecologique (SG TEPE) – CAPB

## TABLE DES MATIERES

<b>PARTIE 1 : PREAMBULE .....</b>	<b>4</b>
<b>1.1 Présentation générale du processus d'élaboration du SPASER de la CAPB .....</b>	<b>4</b>
<b>1.1.1</b> La CAPB en quelques chiffres .....	4
<b>1.1.2</b> L'enjeu achats à la CAPB .....	4
<b>1.1.3</b> Le contexte réglementaire général.....	5
<b>1.1.4</b> Le SPASER dans la continuité des engagements de la CAPB en faveur de la transition écologique.....	6
<b>1.1.5</b> Les enjeux et les objectifs du SPASER de la CAPB.....	9
<b>1.1.6</b> La méthodologie d'élaboration du SPASER CAPB .....	10
<b>1.2 Articulation du SPASER de la CAPB .....</b>	<b>11</b>
<b>1.2.1</b> La structure du SPASER de la CAPB.....	11
<b>1.2.2</b> La présentation des 5 axes du SPASER de la CAPB .....	11
<b>1.2.3</b> Le tableau de synthèse des 5 axes du SPASER de la CAPB .....	12
<b>1.3 Les perspectives du premier SPASER de la CAPB.....</b>	<b>13</b>
<b>PARTIE 2 : SPASER 2023-2026 DE LA CAPB .....</b>	<b>14</b>
<b>2.1 AXE « TRANSVERSAL » .....</b>	<b>14</b>
<b>2.1.1</b> La raison d'être de l'axe « transversal ».....	14
<b>2.1.2</b> <b>Objectif général n°1</b> : Structurer les dépenses achats de la CAPB pour favoriser un référentiel commun et une meilleure prise en compte des dimensions écologiques et sociales. 14	
<b>2.1.3</b> <b>Objectif général n°2</b> : Renforcer la communication et la connaissance générale sur les achats responsables au sein de la CAPB.....	15
<b>2.1.4</b> <b>Objectif général n°3</b> : Evaluer la stratégie achats responsables de la CAPB. ....	15

<b>2.2</b>	<b>AXE « TRANSITION ECOLOGIQUE »</b>	<b>16</b>
2.2.1	La raison d'être de l'axe « transition écologique »	16
	<b>ACCULTURATION</b>	16
2.2.2	<b>Objectif général n°4</b> : Accompagner les directions métier pour l'utilisation et le suivi des considérations environnementales dans les marchés CAPB.	16
	<b>CYCLE DE VIE DU PRODUIT</b>	17
2.2.3	<b>Objectif général n°5</b> : Développer un mode de consommation responsable pour un territoire résilient (biodiversité, ressources naturelles, circuit court).	17
	<b>TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE DU BTP</b>	17
2.2.4	<b>Objectif général n°6</b> : Construire et rénover durablement.	17
<b>2.3</b>	<b>AXE « SANTE »</b>	<b>19</b>
2.3.1	La raison d'être de l'axe « santé »	19
2.3.2	<b>Objectif général n°7</b> : Choisir un mode de consommation alimentaire pour des bénéfices « santé »	19
2.3.3	<b>Objectif général n°8</b> : Contribuer à une meilleure qualité de l'air intérieur et à la diminution des perturbateurs endocriniens.	20
2.3.4	<b>Objectif général n°9</b> : Lutter contre la pollution atmosphérique	20
<b>2.4</b>	<b>AXE « SOCIAL ET SOCIETAL »</b>	<b>22</b>
2.4.1	La raison d'être de l'axe « social et sociétal »	22
	<b>ACCULTURATION</b>	22
2.4.2	<b>Objectif général n°10</b> : Accompagner les directions métier pour l'utilisation et le suivi de considérations sociales dans les marchés CAPB.	22
	<b>INSERTION SOCIALE</b>	22
2.4.3	<b>Objectif général n°11</b> : Renforcer l'insertion par l'activité économique des personnes éloignées de l'emploi et le recours aux structures du secteur adapté et protégé.	22
	<b>PROMOTION POUR L'EGALITE</b>	23
2.4.4	<b>Objectif général n°12</b> : Lutter contre toute forme de discrimination et promouvoir activement l'égalité, notamment l'égalité femmes-hommes.	23
<b>2.5</b>	<b>AXE « ECONOMIQUE »</b>	<b>24</b>
2.5.1	La raison d'être de l'axe « économique »	24
	<b>RELATION FOURNISSEURS</b>	25

<b>2.5.2</b>	<b>Objectif général n°13</b> : Renforcer la connaissance des acteurs économiques (notamment les TPE/PME et acteurs de l'ESS) pour faciliter l'accès aux marchés de la CAPB, aider à la formalisation du « juste besoin », renforcer l'innovation (technique, environnementale, sociale).....	25
<b>2.5.3</b>	<b>Objectif général n°14</b> : Poursuivre et structurer le partage d'informations clés achats avec les acteurs économiques.....	25
	<b>DES DEPENSES PUBLIQUES EFFICIENTES ET RESPONSABLES</b> .....	26
<b>2.5.4</b>	<b>Objectif général n°15</b> : Optimiser la performance économique des marchés. ....	26
<b>2.5.5</b>	<b>Objectif général n°16</b> : Sécuriser la qualité et l'exécution des prestations.....	26
<b>ANNEXES</b> .....		<b>27</b>
<b>Annexe 1 : Tableaux récapitulatifs du SPASER 2023-2026 de la CAPB</b> .....		<b>27</b>
<b>Annexe 2 : Glossaire</b> .....		<b>27</b>

# PARTIE 1 : PREAMBULE

## 1.1 Présentation générale du processus d'élaboration du SPASER de la CAPB

### 1.1.1 La CAPB en quelques chiffres

La Communauté d'agglomération Pays Basque est née le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la fusion des 10 intercommunalités du territoire devenus des pôles territoriaux.

En quelques chiffres clés, la CAPB, c'est :

- 312 218 habitants, soit le 2<sup>ème</sup> bassin de population de la Nouvelle-Aquitaine ;
- 158 communes ;
- Un territoire de 110 km de long pour 70km de large ;
- 1 150 agents ;
- 35 élus au Conseil exécutif (le Président, les 15 vice-présidents et les 19 conseillers délégués) ;
- 72 élus au Conseil permanent ;
- 232 conseillers communautaires ;
- 21 politiques publiques.

### 1.1.2 L'enjeu achats à la CAPB

La CAPB possède 1 budget principal et 10 budgets annexes.

Tous budgets confondus, et après retraitement des flux entre budgets, la CAPB a investi 99,06 M€ en 2022, soit un chiffre en augmentation de 12% par rapport à 2021 avec 87,62 M€. Après retraitement des opérations comptables entre budgets, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 277,29 M€ (soit + 4,8% par rapport à 2021). Le budget total de la CAPB était donc de 376,35 M€ en 2022.

**Les dépenses achats 2022 représentent un tiers du budget total de la CAPB et se ventilent de la manière suivante :**

- environ **60M€ d'achats en fonctionnement** (principalement en achats de prestations de services, de carburant et d'énergies) et **80M€ d'achats en investissement** (principalement réalisés via des marchés de travaux et installations). En matière de commande publique, 190 consultations d'entreprises ont été publiées en 2022 (consultations supérieures à 40 000 € HT), représentant 443 marchés publics, pour un volume financier global estimé à 185M€ HT.

Ces consultations se sont réparties en :

- 49 procédures formalisées ou complexes
- 141 procédures sous forme adaptée

Sur ces 190 consultations, 18 concernent des marchés de fournitures, 97 des prestations de services et 75 des programmes de travaux.

**Les achats et la commande publique de la CAPB sont un levier économique significatif pour la transition écologique du territoire**

### 1.1.3 Le contexte réglementaire général

Les récentes évolutions réglementaires donnent à la commande publique et aux achats publics un rôle majeur pour des transformations écologiques et un renforcement de l'inclusion sociale.

En effet, récemment, la loi dite « Climat et Résilience » du 22 août 2021 modifie l'article L2111-3 du code de la commande publique et oblige, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les collectivités, dont les dépenses achats annuelles s'élèvent à 50M€, à établir un Schéma à la Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement responsables (SPASER).

**Art. L. 2111-3** du code de la commande publique *Les collectivités territoriales et les acheteurs soumis au présent code dont le statut est fixé par la loi adoptent un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables lorsque le montant total annuel de leurs achats est supérieur à un montant fixé par voie réglementaire.*

*Ce schéma (Abrogé par L. n° 2021-1104 du 22 août 2021, art. 35, à compter du 1<sup>er</sup> janv. 2023) « rendu public » détermine les objectifs de politique d'achat comportant des éléments à caractère social visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés et des éléments à caractère écologique ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs. Ce schéma contribue également à la promotion d'une économie circulaire. (L. n° 2021-1104 du 22 août 2021, art. 35, en vigueur le 1<sup>er</sup> janv. 2023) « Il est rendu public notamment par une mise en ligne sur le site internet, lorsqu'il existe, des pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices mentionnées [mentionnés] au premier alinéa. « **Ce schéma comporte des indicateurs précis**, exprimés en nombre de contrats ou en valeur et **publiés tous les deux ans**, sur les taux réels d'achats publics relevant des catégories de l'achat socialement et écologiquement responsable parmi les achats publics réalisés par la collectivité ou l'acheteur concerné. Il précise les objectifs cibles à atteindre pour chacune de ces catégories, notamment ceux relatifs aux achats réalisés auprès des entreprises solidaires d'utilité sociale agréées au sens de l'article L. 3332-17-1 du code du travail, d'une part, ou auprès des entreprises employant des personnes défavorisées ou appartenant à des groupes vulnérables, d'autre part.»*

Le SPASER doit, ainsi, déterminer, par voie réglementaire, les objectifs achats suivants :

- L'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou éloignés de l'emploi;
- Les considérations écologiques ;
- Un déploiement opérationnel accompagné d'un suivi annuel de performance.

D'autre part, la mise en œuvre d'un SPASER s'inscrit également dans les objectifs du Plan National pour des Achats Durables (PNAD) 2022-2025.

La loi (code de l'Environnement) porte, également, la promotion du réemploi et de l'économie circulaire grâce notamment au levier notamment de la commande publique.

Article L541-1 du code de l'Environnement : « *La commande publique durable est mise au service de la **transition vers l'économie circulaire** et de l'atteinte des objectifs mentionnés au présent. Par son effet d'entraînement, elle contribue à faire émerger et à déployer des pratiques vertueuses, notamment en matière d'économie de la fonctionnalité, de **réemploi** des produits et de préparation à la réutilisation des déchets, et de production de biens et services incorporant des matières issues du recyclage. »*

Enfin, de nombreuses obligations visant à intégrer la durabilité dans les achats ont été introduites par le législateur depuis plusieurs années. Le SPASER peut ainsi s'appuyer sur ces réglementations pour définir la stratégie achats responsables d'une collectivité. Par exemple, l'article 58 de la loi AGEC (pour

promouvoir et renforcer les actions en matière d'économie circulaire), la loi EGALIM (pour favoriser un référencement et approvisionnement de minimum 50% de produits alimentaires durables et de qualité dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique) ou encore la loi d'orientation des mobilités (LOM) pour réduire l'empreinte environnementale des transports.

En conclusion, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, à l'instar d'environ 320 collectivités territoriales et EPCI (étude d'impact réalisée par la Direction des Affaires Juridiques – DAJ), la CAPB, est concernée par l'obligation de publier son SPASER tout en tenant compte de plusieurs lois alimentant la stratégie achats des collectivités. Les collectivités ont une totale liberté dans la détermination de la périodicité, de la durée et des modalités de mise en œuvre du schéma.

**En cohérence avec son *Projet de territoire* et son *Plan Climat*, la CAPB a donc fait le choix de définir son premier SPASER comme feuille de route stratégique achats responsables pour la période 2023-2026.**

#### 1.1.4 Le SPASER dans la continuité des engagements de la CAPB en faveur de la transition écologique

Avec l'adoption de son *Plan Climat* en 2021, la CAPB a placé la transition énergétique et écologique au cœur de ses stratégies et politiques publiques et coordonne au sein d'une large concertation la transition du territoire vers un modèle de développement plus sobre et plus respectueux des humains et de la planète. Le plan engagé de 50 actions concerne l'aménagement du territoire, l'habitat, les mobilités, le déploiement des énergies renouvelables, l'agriculture et l'alimentation, la production locale et les circuits courts, la gestion des déchets, l'innovation et l'écoconception.

La dynamique engagée par la CAPB a été labellisée par l'ADEME « Territoire engagé pour la transition écologique » qui récompense les collectivités pour la mise en œuvre d'une politique climat – air – énergie ambitieuse. La commission nationale du label a souligné que « pour une collectivité encore jeune, la prise en compte de la thématique climat-air-énergie est forte et les moyens associés sont importants (moyens humains en interne mais aussi via la coopération et le partenariat) ».

En matière de commande publique durable, plusieurs initiatives concrètes et exemplaires démontrent par la preuve l'engagement et les ambitions vertueuses de la CAPB.

A titre d'exemple :

- La CAPB coordonne un groupement d'achat d'énergie et a attribué en 2021, à une coopérative locale le marché de fourniture d'électricité renouvelable.

Elle permet également aux membres du groupement de s'alimenter en gaz d'origine renouvelable (biométhane) via un fournisseur implanté en région Nouvelle-Aquitaine.

- En matière de construction et rénovation durable, la CAPB développe l'utilisation de matériaux à faible impact environnemental et/ou bio/géo-sourcés.

Les projets de bâtiments incarnent parfaitement l'exigence de la Communauté en matière de durabilité dans le cadre de ses marchés de travaux. Par exemple, la construction du bâtiment Ostavals à Ostabat-Asme, centre de valorisation des paysages, de la gastronomie et du patrimoine Jacquaire, ou de la crèche Mamurrak, à Espelette, répondent aux exigences du label « Energie Positive et Réduction Carbone » (E+C) grâce à une conception bioclimatique et à la mise en œuvre de matériaux bio et géosourcés : murs à inertie en briques de terre crue, brises soleil orientables, puit canadien, ballon d'Eau Chaude Sanitaire (ECS) thermodynamique ou encore une ossature bois et un isolant paille pour une bonne isolation thermique mais aussi phonique.

- La CAPB intègre également l'économie circulaire à ses marchés de travaux.

Plusieurs projets de déconstruction ont, en effet, été initiés, notamment au Centre européen de fret à Mouguerre ou encore au port de plaisance d'Anglet. Ces projets de déconstruction sélective permettent un réemploi des matériaux du gros ou second œuvre (charpentes métalliques, menuiseries intérieures, plafond acoustique, isolation en laine de verre, sanitaires, ...) revendus (via la plateforme Agorastore) ou récupérés pour de nouveaux bâtiments communautaires.

- La CAPB a mis en place, dans le cadre de ses marchés de service, des prestations de nettoyage pour ses bâtiments n'utilisant que des produits d'entretien naturels ou des solutions probiotiques, tout en respectant, parallèlement, le protocole SAFE-LI pour les établissements accueillant un jeune public (crèches, accueils de loisir sans hébergement).
- Concernant la dimension sociale, dans le cadre de son action en faveur d'une commande publique responsable, la CAPB insère dans ses marchés publics des clauses d'insertion professionnelle, pour favoriser l'insertion des personnes éloignées de l'emploi. Pour cela, le « GIP DSU Bayonne Pays Basque » accompagne la CAPB, les entreprises et les demandeurs d'emploi dans la mise en œuvre de cette démarche.

Plus globalement, une nette progression du nombre d'heures d'insertion a été enregistrée, en 2022, pour la CAPB (+68%), avec 15 480 heures réalisées pour 23 opérations, principalement liées à des travaux de construction et de rénovation de bâtiments, ainsi que des opérations de réseaux d'eau et d'assainissement (source : rapport d'activité 2022). 71 contrats de travail ont ainsi pu être valorisés au titre de l'insertion en 2022.

L'objectif du SPASER est d'élargir la clause d'insertion sociale à d'autres typologies de marchés, notamment les marchés de service (à l'instar du marché de nettoyage courant des bâtiments communautaires intégrant un objectif d'heures d'insertion sociale. Le nombre d'heures prévus sur les deux premières périodes du marché s'élève à 656,71 heures. Le nombre d'heures réalisés sur la même période par le titulaire du marché est de 1 208,98 heures).

Les limites à ces exemples en matière d'achats responsables sont actuellement le manque de pilotage via notamment l'utilisation d'indicateurs de suivi pour un meilleur déploiement et un impact plus significatif. Le SPASER de la CAPB aura donc également pour objectif d'améliorer la structuration des achats de la Communauté et la coordination des actions grâce à une meilleure transversalité (renforcée notamment par un réseau d'agents référents achats dans chaque direction) facilitant ainsi l'innovation et la mise en place de pratiques vertueuses à l'échelle de la CAPB.

Enfin, les quelques dates clés ci-après retracent et incarnent l'engagement de la CAPB en faveur de la transition écologique entre 2017 (création de la CAPB) et 2023 (vote de son premier SPASER) :

**1<sup>er</sup> janvier 2017** : **Création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque** (CAPB).



**30 septembre 2023** : Premier **SPASER de la CAPB** soumis au vote du conseil communautaire pour la période 2023-2026.

### 1.1.5 Les enjeux et les objectifs du SPASER de la CAPB

En réponse aux enjeux d'obligations réglementaires, de transversalité et d'exemplarité environnementale et sociale, les « achats responsables », intégrés au Secrétariat Général à la Transition Énergétique et la Planification Écologique (SG TEPE), ont pour mission de proposer et garantir, en étroite collaboration avec le service de la commande publique, une stratégie et un accompagnement « achats écologiquement et socialement responsables » aux Directions Générales de la CAPB et aux communes du territoire.

En se dotant d'un SPASER sur une première période 2023-2026, la CAPB répond ainsi aux enjeux suivants:

- Respecter la loi et démontrer son volontarisme et son exemplarité en termes achats ;
- Poser une stratégie globale achats à l'échelle de la CAPB ;
- S'intégrer en cohérence avec le Plan Climat et son outil d'évaluation (label Climat-Air-Energie) ;
- Positionner les achats publics comme un véritable levier transverse économique en faveur de la transition écologique et sociale du territoire ;
- Diffuser une culture commune achats responsables ;
- Se doter d'un outil structurant pour faire évoluer ses pratiques d'achats à l'échelle de la Communauté et de son territoire (et des communes en particulier) ;
- Favoriser la montée en compétence des acteurs économiques du territoire en matière d'achats responsables ;
- Piloter en transversalité et en amélioration continue les achats responsables grâce à un système d'indicateurs.

### 1.1.6 La méthodologie d'élaboration du SPASER CAPB

L'élaboration du premier SPASER de la CAPB s'appuie sur :

- Un pilotage du projet clairement défini et assuré par l'équipe « achats responsables » du SG TEPE ;
- Un portage politique fort par 4 élu.e.s communautaires :



**Martine BISAUTA**, 3<sup>ème</sup> Vice-présidente Transition écologique et énergétique - Agglomération Citoyenne.  
(Elue référente du SG TEPE)



**Jean-Pierre LAFLAQUIERE**, 14<sup>ème</sup> Vice-président Enseignement supérieur, recherche et formation - Pilotage du CPER - Commande Publique.



**Maitena CURUTCHET**, Conseillère Déléguée Économie sociale et solidaire - Économie circulaire.  
(Elue référente du SG TEPE)



**Solange DEMARCQ-EGUIGUREN**, Conseillère Déléguée Protection et mise en valeur de l'environnement et des espaces naturels - Préservation de la biodiversité - Prévention des risques majeurs.  
(Elue référente du SG TEPE)

- Un diagnostic interne, réalisé grâce à :
  - Un 1<sup>er</sup> état des lieux et une 1<sup>ère</sup> feuille de route achats présentés en 2020 ;
  - Une rencontre avec l'ensemble des Directions Générales Adjointes (DGA) en février 2023 pour une 1<sup>ère</sup> prise de contact et l'identification de « référents » opérationnels achats ;
  - La rencontre, en juin 2023, de ces référents opérationnels afin de faire un premier recensement des principaux enjeux achats métier et un bilan sur la maturité achats au sein de chaque direction ;
  - L'envoi, en juin 2023, d'un questionnaire en ligne pour évaluer la connaissance générale sur les achats responsables auprès d'un échantillon d'une centaine de personnes : agents ; élus ; fournisseurs et réseaux professionnels (CCI, CMA, 3AR, ...).
- Un diagnostic externe, alimenté par :
  - Une veille auprès d'autres collectivités ;
  - L'utilisation de guides et outils méthodologiques de 3AR, du CGDD, de France Urbaine.

**Cette méthodologie ainsi que les enjeux identifiés ont permis d'identifier 5 axes pour le premier SPASER de la CAPB**

## 1.2 Articulation du SPASER de la CAPB

### 1.2.1 La structure du SPASER de la CAPB

Le SPASER de la CAPB est composé de 4 niveaux permettant de structurer la stratégie achats responsables et de la décliner en feuille de route opérationnelle pour la même période 2023-2026.

Ces 4 niveaux du SPASER de la CAPB sont : les axes constitués chacun d'objectifs généraux ; d'objectifs cibles ; d'exemples d'actions et d'indicateurs de suivi.

- **Les 5 axes** du SPASER correspondent aux 5 enjeux majeurs des achats responsables de la CAPB jusqu'en 2026.
- **Les 16 objectifs généraux** sont les grandes orientations de la stratégie achats responsables de la CAPB entre 2023 et 2026.
- **Les 39 objectifs cibles** sont les missions précises et opérationnelles identifiés en vue de la déclinaison opérationnelle de la stratégie achats responsables de la CAPB jusqu'en 2026.
- **Les 56 exemples d'actions** sont les chantiers concrets à lancer et à suivre permettant l'atteinte des objectifs cibles et généraux.

Les indicateurs de suivi (listés dans la Partie 3) permettent d'évaluer l'atteinte des objectifs, suivre l'impact des actions et ajuster, le cas échéant, les décisions stratégiques et/ou opérationnelles afin de garantir la pertinence et la cohérence des achats responsables de la CAPB.

### 1.2.2 La présentation des 5 axes du SPASER de la CAPB

Ces 5 axes identifiés sont les suivants :

- **Un axe « transversal »**, traitant de la structuration et de la qualification des dépenses achats de CAPB pour une performance globale ;
- **Un axe « transition écologique »**, structuré autour d'objectifs pour minimiser l'impact écologique des achats de la CAPB en favorisant la sobriété, la réduction des déchets et leur valorisation, la préservation des ressources naturelles ou encore la maîtrise de la consommation énergétique ;
- **Un axe « santé »**, fixant des objectifs achats pour favoriser la protection de la santé des agents et des citoyens (à travers notamment une alimentation saine, une bonne qualité d'air intérieur et atmosphérique, ...)
- **Un axe « social et sociétal »**, pour accompagner et orienter les intentions achats vers des modèles plus inclusifs et faciliter l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi mais également pour favoriser l'égalité femmes/hommes ;
- **Un axe « économique »**, pour développer la collaboration CAPB / acteurs économiques au service d'une activité économique efficiente, responsable et vertueuse pour le territoire.

**La finalité de ces 5 axes est de garantir la sécurisation des prestations (financière, juridique, de qualité et de continuité) conditionnée aux dimensions écologiques et sociales (et non l'inverse).**

### 1.2.3 Le tableau de synthèse des 5 axes du SPASER de la CAPB

<b>SYNTHESE DES 5 AXES DU SPASER 2023-2026 DE LA CAPB</b>		
AXES	Principales orientations (approche synthétique des objectifs)	Principaux leviers (approche synthétique des actions)
<b>TRANSVERSAL</b>	<p>Structuration des dépenses achats de la CAPB.</p> <p>Activation et coordination d'un réseau achats de référents métiers en charge de lancer et suivre des marchés.</p> <p>Partage et appropriation du SPASER CAPB.</p> <p>Evaluation de la performance des achats responsables de la CAPB (dans le cadre de son SPASER).</p> <p>Acculturation sur les considérations environnementales.</p>	<p>Utilisation obligatoire d'une nomenclature interne nécessaire à la consolidation et la qualification des achats de la CAPB (cartographie achats : <i>quels montants d'achats pour quelles typologies d'achats réalisés auprès de quelles entreprises ?</i>).</p> <p>Animation de ce réseau afin de garantir un échange continu et efficace d'informations clés, de bonnes pratiques achats, etc...</p> <p>Présentation de la démarche et accompagnement pour la mise en œuvre opérationnelle du SPASER et l'identification de synergies internes CAPB et avec les communes.</p> <p>Formalisation d'un référentiel d'évaluation déployable également par les communes qui le souhaiteraient.</p>
<b>TRANSITION ECOLOGIQUE</b>	<p>Promotion d'un mode de consommation soucieux du cycle de vie du produit.</p> <p>Accélération de la transition énergétique et écologique du BTP en construisant et rénovant durablement.</p> <p>Choix d'une alimentation saine (notamment pour la restauration collective des établissements accueillant des enfants).</p> <p>Contribution à une meilleure qualité de l'air intérieur et à la diminution des perturbateurs endocriniens dans les ERP (notamment accueillant des enfants).</p> <p>Participation à la lutte contre la pollution atmosphérique.</p>	<p>Renforcement de la connaissance générale au sein du réseau de référents métiers grâce à des sessions d'information et de formation.</p> <p>- <u>Considération de l'origine du produit</u>, en favorisant l'achat de fournitures issues du réemploi (en application de la loi AGEQ) ainsi que l'achat local (en circuit-court) grâce, par exemple, à la possibilité d'un paiement fournisseurs en eusko.</p> <p>- <u>Considération du mode de fabrication du produit et de son utilisation</u>, en favorisant les entreprises soucieuses de la durabilité produit ainsi que de la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles.</p> <p>- <u>Considération de la fin de vie du produit</u>, en favorisant l'économie circulaire et le réemploi (par exemple, en agissant, conjointement avec les différentes filières du territoire, sur la gestion des déchets du BTP ou encore en luttant contre le gaspillage alimentaire).</p> <p>- Promotion des matériaux à faible impact carbone (chanvre, bois, matériaux biosourcés,...) pour les marchés de construction et de rénovation.</p> <p>- Exigence du standard 'passif' pour les marchés de construction bâtementaire et du label BBC pour les marchés de rénovation.</p> <p>- Augmentation de la part d'approvisionnement en énergie renouvelable.</p> <p>- Mise en place d'un référencement (produits et fournisseurs) et d'un dispositif d'approvisionnement de qualité en application avec la loi EGALIM.</p> <p>- Réferencement de fournitures (produits d'entretien, couches, ...) issues des recommandations SAFE-LI et du référentiel RECOCRECHE</p> <p>- Intégration des conditionnalités de livraisons / déplacements pour certains marchés.</p> <p>- Verdissement continu du parc de véhicules CAPB.</p> <p>Renforcement de la connaissance générale au sein du réseau de référents métiers grâce à des sessions d'information et de formation.</p> <p>Partage de la programmation des marchés de la CAPB avec les acteurs de l'insertion sociale (facilitatrice, INAAE, mission locale pays Basque) pour identifier les potentiels en matière d'insertion sociale pour chaque marché (heures d'insertion, marchés réservés, ...)</p> <p>- Rappel des obligations réglementaires dans les marchés</p> <p>- Conditions d'exécution des marchés en faveur de l'égalité femmes-hommes (exemple, des vestiaires distincts femmes / hommes sur un chantier).</p> <p>Accompagnement pour le sourcing, développement des échanges avec les réseaux et syndicats professionnels dont ceux de l'ESS et le transfrontalier, accompagnement des TPE/PME pour répondre aux marchés,...</p> <p>Partage de la programmation annuelle des marchés de la CAPB avec les acteurs économiques.</p> <p>Analyse des offres en coût complet, analyse des risques des marchés stratégiques, formalisation d'un cadre d'évaluation et de suivi des marchés et des fournisseurs, ...</p>
<b>SANTÉ</b>	<p>Acculturation sur les considérations sociales.</p> <p>Renforcement de l'insertion par l'activité économique des personnes éloignées de l'emploi et recours aux structures du secteur adapté et protégé.</p> <p>Lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité femmes-hommes.</p>	<p>Renforcement de la connaissance générale au sein du réseau de référents métiers grâce à des sessions d'information et de formation.</p> <p>Partage de la programmation des marchés de la CAPB avec les acteurs de l'insertion sociale (facilitatrice, INAAE, mission locale pays Basque) pour identifier les potentiels en matière d'insertion sociale pour chaque marché (heures d'insertion, marchés réservés, ...)</p> <p>- Rappel des obligations réglementaires dans les marchés</p> <p>- Conditions d'exécution des marchés en faveur de l'égalité femmes-hommes (exemple, des vestiaires distincts femmes / hommes sur un chantier).</p> <p>Accompagnement pour le sourcing, développement des échanges avec les réseaux et syndicats professionnels dont ceux de l'ESS et le transfrontalier, accompagnement des TPE/PME pour répondre aux marchés,...</p> <p>Partage de la programmation annuelle des marchés de la CAPB avec les acteurs économiques.</p> <p>Analyse des offres en coût complet, analyse des risques des marchés stratégiques, formalisation d'un cadre d'évaluation et de suivi des marchés et des fournisseurs, ...</p>
<b>SOCIAL ET SOCIÉTAL</b>	<p>Renforcement de la connaissance des acteurs économiques (y compris transfrontaliers) pour faciliter l'accès aux marchés de la CAPB, aider à la formalisation du « juste besoin » et renforcer l'innovation (technique, environnementale, sociale).</p> <p>Partage d'informations clés achats aux acteurs économiques.</p> <p>Optimisation de la performance des marchés et sécurisation de la qualité d'exécution des prestations.</p>	<p>Renforcement de la connaissance générale au sein du réseau de référents métiers grâce à des sessions d'information et de formation.</p> <p>Partage de la programmation des marchés de la CAPB avec les acteurs de l'insertion sociale (facilitatrice, INAAE, mission locale pays Basque) pour identifier les potentiels en matière d'insertion sociale pour chaque marché (heures d'insertion, marchés réservés, ...)</p> <p>- Rappel des obligations réglementaires dans les marchés</p> <p>- Conditions d'exécution des marchés en faveur de l'égalité femmes-hommes (exemple, des vestiaires distincts femmes / hommes sur un chantier).</p> <p>Accompagnement pour le sourcing, développement des échanges avec les réseaux et syndicats professionnels dont ceux de l'ESS et le transfrontalier, accompagnement des TPE/PME pour répondre aux marchés,...</p> <p>Partage de la programmation annuelle des marchés de la CAPB avec les acteurs économiques.</p> <p>Analyse des offres en coût complet, analyse des risques des marchés stratégiques, formalisation d'un cadre d'évaluation et de suivi des marchés et des fournisseurs, ...</p>
<b>ECONOMIQUE</b>	<p>Renforcement de la connaissance des acteurs économiques (y compris transfrontaliers) pour faciliter l'accès aux marchés de la CAPB, aider à la formalisation du « juste besoin » et renforcer l'innovation (technique, environnementale, sociale).</p> <p>Partage d'informations clés achats aux acteurs économiques.</p> <p>Optimisation de la performance des marchés et sécurisation de la qualité d'exécution des prestations.</p>	<p>Renforcement de la connaissance générale au sein du réseau de référents métiers grâce à des sessions d'information et de formation.</p> <p>Partage de la programmation des marchés de la CAPB avec les acteurs de l'insertion sociale (facilitatrice, INAAE, mission locale pays Basque) pour identifier les potentiels en matière d'insertion sociale pour chaque marché (heures d'insertion, marchés réservés, ...)</p> <p>- Rappel des obligations réglementaires dans les marchés</p> <p>- Conditions d'exécution des marchés en faveur de l'égalité femmes-hommes (exemple, des vestiaires distincts femmes / hommes sur un chantier).</p> <p>Accompagnement pour le sourcing, développement des échanges avec les réseaux et syndicats professionnels dont ceux de l'ESS et le transfrontalier, accompagnement des TPE/PME pour répondre aux marchés,...</p> <p>Partage de la programmation annuelle des marchés de la CAPB avec les acteurs économiques.</p> <p>Analyse des offres en coût complet, analyse des risques des marchés stratégiques, formalisation d'un cadre d'évaluation et de suivi des marchés et des fournisseurs, ...</p>

### **1.3 Les perspectives du premier SPASER de la CAPB**

Les perspectives, au-delà des objectifs de structuration et d'exemplarité de nos achats, sont de construire un mode de gouvernance clair et précis autour des achats responsables (à travers un comité de pilotage et l'identification du rôle de l'ensemble des parties prenantes internes du triptyque « commande publique/achats responsables/prescripteurs ») mais également de développer une dimension partenariale avec les communes, l'association Nouvelle-Aquitaine des Achats Publics Responsables (3AR qui a accompagné la CAPB dans la définition de ce projet de SPASER), les acteurs économiques et l'Etat (notamment le Secrétariat Général à la Planification Ecologique (SGPE) rattaché à la Première Ministre et le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD)).

Le SPASER se veut être également un socle stratégique déployable grâce à une feuille de route opérationnelle qui pourra être partagée avec les communes souhaitant renforcer le verdissement de leurs achats. Ainsi, l'équipe achats responsables du SG TEPE en lien avec les responsables des pôles territoriaux, pourra apporter les premiers éclairages sur la démarche du SPASER et accompagner le cas échéant les volontés de synergies.

Les parties suivantes du présent document abordent le contenu précis du SPASER de la CAPB pour la période 2023-2026.

La PARTIE 2 détaille les axes, les objectifs généraux, les objectifs cibles et les exemples d'actions du SPASER de la CAPB.

L'ANNEXE 1 propose un tableau récapitulatif et exhaustif par axe pour une vision globale du SPASER de la CAPB pour la période 2023-2026. Chaque tableau précise les indicateurs de suivi choisis pour l'évaluation des objectifs et actions.

Les objectifs et actions devront être en effet suivis, analysés et, le cas échéant, ajustés grâce aux indicateurs proposés dans le SPASER. La pertinence et l'efficacité de ces indicateurs devront également être questionnées lors de l'évaluation de performance annuelle du SPASER.

Cette stratégie d'évaluation, contribuant à l'amélioration continue de la politique « achat responsables », constitue un facteur de réussite du SPASER 2023-2026 de la CAPB.

## PARTIE 2 : SPASER 2023-2026 DE LA CAPB

### 2.1 AXE « TRANSVERSAL »

#### 2.1.1 La raison d'être de l'axe « transversal »

**une Communauté soucieuse de la bonne gestion financière et durable de la commande publique et de ses achats.**

L'une des priorités proposées par le SPASER, avec l'axe « transversal », est de proposer un cadre « achats » unifié permettant une meilleure transversalité des dépenses achats et des pratiques achats. Plus concrètement, l'axe doit se traduire par la proposition d'une vision consolidée et globale des achats et du panel fournisseurs de la CAPB en proposant une structuration des dépenses achats et une coordination des pratiques achats et logistiques au sein de la CAPB.

L'axe « transversal » pose les questions suivantes :

- Qui achète quoi, comment et auprès de qui ?
- Quelles sont les principales dépenses (les principales familles d'achats) ?
- Comment se répartissent les différentes familles achats identifiées ?
- Comment est structuré le panel fournisseurs ?
- Quelles sont les familles achats stratégiques (pour développer la performance) ?
- Quelles sont les familles achats les plus à risque (pour maîtriser les risques) ?
- Comment lier segmentation achats et nomenclature interne ?
- ...

Les objectifs et actions de l'axe « transversal » du SPASER permettront donc de répondre à ces questionnements fondamentaux, de renforcer les performances achats de la CAPB et de maîtriser les risques.

L'articulation de l'axe « transversal » est présentée ci-après :

#### 2.1.2 Objectif général n°1 : Structurer les dépenses achats de la CAPB pour favoriser un référentiel commun et une meilleure prise en compte des dimensions écologiques et sociales.

Objectif cible 1.1 : Consolider et qualifier les dépenses achats de la CAPB.

- ⇒ Action A) : Rendre opérationnelle et obligatoire une nomenclature interne (nécessaire pour la sécurisation juridique et l'établissement d'une cartographie des achats).

Objectif cible 1.2 : Identifier les achats transversaux de la CAPB.

- ⇒ Action B) : Etablir un recensement et un état des lieux des besoins et intentions d'achats inter DGA sur la base de la nomenclature et du recensement des besoins DGA.

### 2.1.3 Objectif général n°2 : Renforcer la communication et la connaissance générale sur les achats responsables au sein de la CAPB.

Objectif cible 2.1 : Activer et animer un réseau "relai achats" de référents métier pour impulser une démarche transversale et favoriser une vision globale de la feuille de route et des intentions achats.

- ⇒ Action C) : Identifier et stabiliser le réseau de référents métiers.
- ⇒ Action D) : Proposer des sessions d'échanges et d'informations (partage d'infos clés et actus achats responsables, des conseils d'outils : plateforme « rapidd », contacts du vivier entreprises, ...).

Objectif cible 2.2 : Partager et expliquer le SPASER de la CAPB pour :

- Une appropriation et une utilisation réussie de la part des DGA, des référents métier, élus, fournisseurs, réseaux ;
- Pour information aux communes et satellites.
  - ⇒ Action E) : Organiser des sessions de présentation de la stratégie achats responsables de la CAPB pour les agents CAPB ; les acteurs économiques ; les communes, ...

Objectif cible 2.3 : Proposer un cadre général et pédagogique sur le rôle, les missions, les interlocuteurs des achats responsables et sa complémentarité avec la commande publique.

- ⇒ Action F) : Formaliser un document pédagogique et vulgarisé sur les achats responsables (contacts, missions, périmètres d'interventions, avantages, ...) (à destination des agents de la CAPB, des satellites de la CAPB, des communes et de leurs satellites).
- ⇒ Action G) : Proposer un référentiel commun et pratique (documents type).

### 2.1.4 Objectif général n°3 : Evaluer la stratégie achats responsables de la CAPB.

Objectif cible 3.1 : Evaluer la performance de la feuille de route stratégique et opérationnelle achats de la CAPB.

- ⇒ Action H) : Formaliser un référentiel d'évaluation en vue de partager la performance achats responsables pour le PCAET, le rapport d'activité ainsi que le rapport Développement Durable de la CAPB.
- ⇒ Action I) : Formaliser des fiches actions pour suivre la réalisation du plan d'action du SPASER et évaluer son efficacité et sa pertinence en vue de potentiels ajustements.

## 2.2 AXE « TRANSITION ECOLOGIQUE »

### 2.2.1 La raison d'être de l'axe « transition écologique »

**une institution soucieuse de son impact environnemental en favorisant des achats orientés vers la sobriété, la réduction des déchets et l'optimisation de leur valorisation, la préservation des ressources naturelles et la maîtrise des consommations énergétiques.**

La commande publique de la CAPB, représentant environ un tiers du budget 2022 et près de 4000 fournisseurs, doit contribuer activement aux engagements de de transition énergétique et écologique de l'institution

Face à cette nécessité, il est primordial que le SPASER de la CAPB vienne en appui du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CAPB, véritable stratégie énergie-climat qui, à l'horizon 2050, fixe 4 objectifs principaux pour le territoire :

- Permettre la meilleure adaptation de la biodiversité et des activités humaines aux changements climatiques en cours ;
- Baisser de 56% les émissions totales de gaz à effet de serre des activités du territoire ;
- Réduire de 49 % les consommations énergétiques du Pays basque ;
- Couvrir 100 % des besoins énergétiques par une production d'énergies renouvelables.

L'articulation l'axe « transition écologique » est présentée ci-après :

### ACCULTURATION

#### 2.2.2 Objectif général n°4 : Accompagner les directions métier pour l'utilisation et le suivi des considérations environnementales dans les marchés CAPB.

Objectif cible 4.1 : Renforcer la connaissance générale interne.

- ⇒ Action A) : Organiser des sessions d'informations pour le réseau des référents métier concernant les considérations environnementales (contexte règlementaire, les possibilités, des exemples, des objectifs).

Objectif cible 4.2 : Proposer un référentiel standard à activer pour chaque nature de marché (travaux, fournitures, services) afin d'atteindre 100% des marchés intégrant des considérations environnementales à horizon 2025 (cf. PNAD 2022-2025).

- ⇒ Action B) : formaliser des outils "prêt à l'emploi" standards pour les marchés (clausier, critères d'évaluation à intégrer dans les dossiers de consultation des entreprises.
- ⇒ Action C) : Participer à l'élaboration du volet « achats responsables » de la grille d'évaluation de la direction Tourisme (DGA Economie).

## CYCLE DE VIE DU PRODUIT

### 2.2.3 Objectif général n°5 : Développer un mode de consommation responsable pour un territoire résilient (biodiversité, ressources naturelles, circuit court).

#### **Origine du produit :**

Objectif cible 5.1 : Favoriser l'achat de fournitures issues du réemploi (en application de la loi AGEC).

- ⇒ Action D) : Systématiser l'application de la loi AGEC par les candidats des marchés concernés (demander les statistiques, le suivi et l'évaluation associés aux titulaires).

Objectif cible 5.2 : Favoriser l'achat local de qualité et le circuit court (dans le respect du CCP\*) (cf. PCAET : Axe 5 / action 3 & Axe 6 / action 5).

- ⇒ Action E) : Proposer l'eusko comme moyen possible de paiement fournisseurs.

#### **Process de fabrication / utilisation du produit :**

Objectif cible 5.3 : Acheter et consommer en préservant la biodiversité et les ressources naturelles (notamment la gestion de l'utilisation de l'eau) (cf. PCAET : Axe 1 / actions 1+2 et Axe 6 / actions 2).

- ⇒ Action F) : Valoriser la bonne gestion des ressources naturelles par les entreprises, les agriculteurs, les industriels dans le cadre de l'objet des marchés.

Objectif cible 5.4 : Renforcer la durabilité des produits et matériaux.

- ⇒ Action G) : Contribuer à la charte numérique responsable de la CAPB (cadre achats responsable pour l'acquisition de matériels, logiciels, prestations, ...).
- ⇒ Action H) : Proposer des axes de réflexions pour favoriser le rallongement de la durée de vie (bâtiments, fournitures).

#### **Gestion de fin de vie du produit :**

Objectif cible 5.5 : Favoriser l'économie circulaire et le réemploi en lien avec les exigences réglementaires (cf. PCAET : Axe 6 / action 4).

- ⇒ Action I) : Développer la valorisation des déchets notamment issus du bâtiment et des travaux publics grâce à un outil de suivi intégré à la procédure.
- ⇒ Action J) : Lutter contre le gaspillage alimentaire (en collaboration avec les épiceries sociales et la banque alimentaire).

## TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE DU BTP

### 2.2.4 Objectif général n°6 : Construire et rénover durablement.

Objectif cible 6.1 : Contribuer à l'écoconstruction et l'éco-rénovation de bâtiments communautaires (cf. PCAET : Axe 3 / action 4).

- ⇒ Action K) : Construire et rénover avec des matériaux à faible impact carbone (matériaux bio et géosourcés) : Identifier des marchés propices à l'expérimentation sur les thématiques des matériaux bio et géosourcés et des matériaux issus du réemploi.
- ⇒ Action L) : Exiger pour les marchés de construction, une réalisation bâtiminaire sur la base du standard "passif" et pour les marchés de rénovation le niveau de performance du label BBC Effinergie Rénovation.
- ⇒ Action M) : Intégrer la CEV\* (Convention d'Engagement Volontaire) comme critère d'évaluation à valoriser.

Objectif cible 6.2 : Contribuer à la transition énergétique de la CAPB (cf. PCAET : Axe 7).

- ⇒ Action N) : Augmenter la part d'approvisionnement en énergie renouvelable

## 2.3 **AXE « SANTE »**

### 2.3.1 La raison d'être de l'axe « santé »

**Une institution soucieuse de la santé des agents et des citoyens (en favorisant notamment une alimentation saine, une bonne qualité d'air intérieur et atmosphérique,...).**

Selon le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires - Ministère de la Transition énergétique<sup>1</sup>, la pollution de l'air extérieur en France génère :

- 48 000 décès prématurés par an (étude « santé publique France »), soit 9 % de la mortalité en France et à une perte d'espérance de vie à 30 ans pouvant dépasser 2 ans ;
- un coût sanitaire annuel total de 100 milliards d'euros, évalué par la commission d'enquête du Sénat ;
- 30 % de la population atteinte d'une allergie respiratoire (RNSA).

Dans le monde, la pollution de l'air intérieur et extérieur est responsable d'environ 7 millions de décès en moyenne par an (étude de l'OMS, mars 2014).

La qualité de l'air représente un enjeu sanitaire majeur compte tenu de la responsabilité de la pollution de l'air dans la prévalence des maladies cardio-respiratoires ou cérébrales et des cancers.

D'autres enjeux liés à la protection de la santé viennent compléter le sujet de l'air atmosphérique tels que la qualité de l'alimentation ou de l'air intérieur. Ces enjeux sont précisément repris par le Plan Climat de la CAPB ainsi que le Contrat Local de Santé du Pays Basque (CLS PB), notamment à travers les axes « Agir pour des comportements favorables à la santé » et « Encourager des environnements et des milieux de vies propices à la santé ».

C'est la raison pour laquelle les objectifs et actions de l'axe « santé » font échos aux axes et plan d'action du Plan Climat Pays Basque et du Contrat Local de Santé Pays Basque.

L'articulation de l'axe « santé » est présentée ci-après :

### 2.3.2 Objectif général n°7 : Choisir un mode de consommation alimentaire pour des bénéfices « santé ».

Objectif cible 7.1 : Promouvoir, par les achats, une alimentation saine, durable et une agriculture de proximité en application des objectifs de la loi EGALIM (pour la restauration collective des crèches communautaires, les ALSH, les événements internes à la CAPB) (cf. PCAET : Axe 5 / action 1 et CLS PB : Axe 1 / objectif 3).

- ⇒ Action A) : Mettre en place un dispositif d'approvisionnement de produits de qualité auprès de producteurs et/ou distributeurs contrôlés (labels, tests).

---

<sup>1</sup> <https://www.ecologie.gouv.fr/pollution-lair-origines-situation-et-impacts>

### 2.3.3 Objectif général n°8 : Contribuer à une meilleure qualité de l'air intérieur et à la diminution des perturbateurs endocriniens.

Objectif cible 8.1 : Exclure les sources de perturbateurs endocriniens (avérés et présumés) et des polluants persistants (au moins ceux réglementés) dans les établissements recevant du public (en ciblant prioritairement ceux accueillant des enfants) (cf. PCAET : Axe 5 / action 5 et CLS PB : Axe 3 / objectif 4).

⇒ Action B) : Référencer des produits d'entretien et exiger des prestataires de services d'appliquer les protocoles pour les crèches selon les recommandations issues du programme « SAFE-LI » et du référentiel « RECOCRECHE ».

### 2.3.4 Objectif général n°9 : Lutter contre la pollution atmosphérique.

Objectif cible 9.1 : Proposer un schéma logistique CAPB, cohérent et vertueux sur le territoire (cf. PCAET : Axe 5 / actions 4+5 et CLS PB : Axe 3 / Objectif 4).

⇒ Action C) : Rationaliser les points de livraison en identifiant certains bâtiments référents de la CAPB.

Objectif cible 9.2 : Valoriser / exiger des démarches exemplaires de livraison et de déplacement, auprès des titulaires, dans le cadre de l'objet des marchés.

⇒ Action D) : Intégrer des conditionnalités de livraisons/déplacements pour les marchés ci-dessous :

- Pour tous les achats de matériels, demander dès 2023 une livraison décarbonée et sobre en énergie (vélo, véhicule électrique). Dans les cas où une exigence ferme n'est pas pertinente, valoriser les offres proposant une livraison décarbonée et sobre en énergie. Le critère portera si possible sur l'ensemble de la chaîne logistique (train, fluvial, ...) et *a minima* sur la livraison finale (vélo, véhicule électrique, ...).
- Pour tous les marchés de prestations intellectuelles passés par la CAPB, exclure dès 2023 l'usage de l'avion pour les déplacements liés à la mission (réunions, visites sur site, ...). Dans les cas où une exclusion complète n'est pas possible, valoriser les offres des prestataires qui s'engagent à n'utiliser que des modes terrestres.
- Pour tous les marchés de prestations intellectuelles passés par la CAPB, valoriser dès 2023 les offres qui vont générer le moins de kilomètres en voiture pour les déplacements liés à la mission (réunions, visites sur site, ...). Cette notation est combinée avec celle sur l'usage de l'avion dans les cas où l'usage de ce dernier n'est pas exclu. Cette action incite à l'usage des mobilités actives et des transports publics terrestres.

- Pour tous les marchés de prestations de service passés par la CAPB faisant appel à des véhicules, imposer quand c'est pertinent l'usage de véhicules sobres en énergie et décarbonés. A défaut, valoriser les offres émettant le moins de GES du fait de la fabrication et de l'usage des véhicules.

Objectif cible 9.3 : Poursuivre le verdissement du parc de véhicules CAPB (VL/VU,PL) (cf. PCAET : Axe 4).

- ⇒ Action E : Transformer la flotte de véhicules de la CAPB afin d'atteindre les objectifs minimum fixés par la loi LOM .

## 2.4 **AXE « SOCIAL ET SOCIÉTAL »**

### 2.4.1 La raison d'être de l'axe « social et sociétal »

**Une institution plus inclusive en accompagnant les intentions achats vers des modèles plus inclusifs, en facilitant l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi et en favorisant l'égalité femmes/hommes.**

L'articulation de l'axe « social et sociétal » est présentée ci-après :

#### ACCULTURATION

### 2.4.2 Objectif général n°10 : Accompagner les directions métier pour l'utilisation et le suivi de considérations sociales dans les marchés CAPB.

Objectif cible 10.1 : Renforcer la connaissance générale des référents métiers (secteur adapté, insertion sociale, ESS, ...).

- ⇒ Action A) : Organiser des sessions d'informations pour le réseau des référents métiers sur les considérations sociales : Définitions, contexte règlementaire, les acteurs du secteur adapté et de l'insertion, les possibilités de collaboration, des exemples pratiques et concrets, les objectifs, les interlocuteurs, ...
- ⇒ Action B) : Développer les échanges avec le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), facilitateur/facilitatrice, autres réseaux de l'ESS.

Objectif cible 10.2 : Proposer un référentiel standard à activer pour chaque nature de marché (travaux, fournitures, services) afin d'atteindre 30% des marchés intégrant des considérations sociales à horizon 2025 (cf PNAD\* 2022-2025).

- ⇒ Action C) : Formaliser des outils "prêt à l'emploi" standards pour les marchés (clausier, critères d'évaluation à intégrer dans les dossiers de consultation des entreprises.

#### INSERTION SOCIALE

### 2.4.3 Objectif général n°11 : Renforcer l'insertion par l'activité économique des personnes éloignées de l'emploi et le recours aux structures du secteur adapté et protégé.

Objectif cible 11.1 : Diversifier les marchés comportant une clause sociale et augmenter le nombre d'heure d'insertion sociale.

- ⇒ Action D) : Partager chaque année la programmation des achats de la CAPB avec la facilitatrice, INAE, mission locale pays basque pour identifier les potentiels en matière d'insertion sociale pour chaque marché.

- ⇒ Action E) : Partager le bilan du facilitateur/facilitatrice aux référents métier achats et fournir des exemples qualitatifs quant au parcours d'insertion de personnes passées dans un dispositif clause sociale d'insertion (éléments individuels consolidés).

Objectif cible 11.2 : Renforcer le recours aux structures du secteurs adapté et protégé.

- ⇒ Action F) : Partager avec l'insertion le recensement des intentions d'achats de la collectivité pour identifier les potentiels en matière d'insertion sociale pour chaque marché et renforcer le recours aux secteur adapté et protégé.
- ⇒ Action G) : Réserver des marchés aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et aux établissements ou services d'aide par le travail (ESAT).

## PROMOTION POUR L'EGALITE

2.4.4 Objectif général n°12 : Lutter contre toute forme de discrimination et promouvoir activement l'égalité, notamment l'égalité femmes-hommes.

Objectif cible 12.1 : Garantir l'accessibilité des personnes en situation de handicap aux services et équipements de la CAPB.

- ⇒ Action H) : Lors de la définition de tout nouveau besoin d'équipement physique ou numérique, intégrer l'enjeu de l'accessibilité pour un maximum de publics, au-delà des obligations réglementaires.

Objectif cible 12.2 : Intégrer un rappel des obligations légales en matière de non-discrimination à 100 % des marchés (rappeler les obligations réglementaires dans les marchés).

- ⇒ Action I) : Mettre en exergue, dans les documents de la consultation, les interdictions de soumissionner liées aux discriminations ou au non-respect des politiques d'égalité, et exiger une déclaration sur l'honneur attestant de la non condamnation de l'entreprise pour le délit de discrimination (article 225-1 du code pénal) et pour infraction à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (article L.1146-1 du code du travail).

Objectif cible 12.3 : Exiger des conditions d'exécution en faveur de l'égalité femmes-hommes dans la réalisation du marché.

- ⇒ Action J) : Marchés de travaux : exiger les mêmes infrastructures sur les chantiers pour les femmes et les hommes.

Objectif cible 12.4 : Lutter contre les stéréotypes de genre et anticiper les potentialités d'emploi par filières.

- ⇒ Action K) : Passer des marchés de fourniture de matériels pédagogiques sans stéréotype de genre pour les crèches (marchés avec une portée pédagogique, ludique, ou éducative).

## 2.5 **AXE « ECONOMIQUE »**

### 2.5.1 La raison d'être de l'axe « économique »

**Une institution développant une relation collaborative avec les acteurs économiques pour une activité économique et des achats publics efficaces, responsables et vertueux pour le territoire.**

La réussite de cette première version du SPASER sera possible grâce à la combinaison de 4 facteurs :

- son portage politique et sa coordination technique ;
- sa bonne appropriation en interne pour impulser des pratiques d'achats responsables ;
- des indicateurs de pilotage en cohérence avec, notamment, le PCAET et son outil d'évaluation ;
- son partage avec les opérateurs économiques.

S'agissant du dernier facteur de réussite, la CAPB doit, en effet, s'appuyer sur ses fournisseurs et plus généralement les acteurs économiques pour atteindre ses objectifs de performance et de durabilité. Pour cela, elle doit, d'une part, renforcer sa connaissance des acteurs économiques pour la préparation de ses marchés et, d'autre part, renforcer son partage d'informations relatives à ses achats avec eux. Elle se saisit déjà de différentes opportunités pour partager ses perspectives et projets de marchés. Sa participation au « Grand oral annuel de la commande publique », organisé par la Fédération Française du Bâtiment (FFB), permet, par exemple, à la CAPB d'adresser, aux acteurs du secteur du BTP, ses projets et enjeux en matière de travaux.

D'autre part, les journées de rencontres sur le thème de l'économie circulaire, plus particulièrement sur « la commande publique et le BTP durable » a permis à la CAPB de participer, en 2019, aux côtés du syndicat « Bil Ta Garbi », du réseau régional « 3AR » et de différents acteurs économiques, à la présentation d'un « clausier » spécifique, destiné aux appels d'offres publics.

Dans la continuité de ces actions et afin de renforcer l'efficacité de la relation achats CAPB/acteurs économiques, plusieurs objectifs et actions sont proposées dans le cadre du SPASER, pilotés et animés par les « achats responsables » (SG TEPE), en étroite collaboration avec le service de la commande publique, la direction des finances, la direction des systèmes d'informations (DGA RSS), la déléguée en charge du RGPD de la CAPB, ainsi que la DGA Economie.

Aussi, les principaux enjeux identifiés pour l'axe « économique » du SPASER sont :

- Développer l'accès des PME/TPE et des structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) à la commande publique ;
- Mobiliser le levier de la commande publique / achats responsables pour le développement économique du territoire ;
- Optimiser la performance économique et renforcer la maîtrise des risques des dépenses achats ;
- Promouvoir l'innovation et les filières à impact pour le territoire (ex : les filières durables) ;
- Contribuer à la promotion et la structuration d'une économie circulaire sur le territoire.

Cet axe du SPASER vient notamment en appui de la feuille de route « Economie Sociale et Solidaire » de la CAPB.

L'articulation des objectifs généraux est présentée ci-après :

### RELATION FOURNISSEURS

**2.5.2 Objectif général n°13** : Renforcer la connaissance des acteurs économiques (notamment les TPE/PME et acteurs de l'ESS) pour faciliter l'accès aux marchés de la CAPB, aider à la formalisation du « juste besoin », renforcer l'innovation (technique, environnementale, sociale).

**Objectif cible 13.1** : Elaborer des outils opérationnels qui détermineront un référentiel commun et pratique : boîtes à outils pour mener des RDV de *sourcing*, labels, clausiers verts, trames de documents, outils de pilotage fournisseurs, .

⇒ **Action A** ) : Accompagner au *sourcing* et formaliser des boîtes à outils achats opérationnels "prêt à l'emploi" : Proposer une boîte à outils "veille et sourcing" et des réunions d'informations pour une meilleure appropriation de cette technique achats (les avantages, les modalités, les points de vigilance, ...).

**Objectif cible 13.2** : Centraliser les sollicitations commerciales des entreprises.

⇒ **Action B** ) : Proposer une interface permettant aux entreprises de compléter un formulaire en ligne. A l'instar d'autres entités publiques et privées, le formulaire en ligne, accessible grâce à un lien URL, centralisera les premières prises de contact des entreprises et permettra de constituer une base de données (nom commercial, activités, contacts internes, particularités, plaquette commerciale,...) exploitable par exemple pour le *sourcing*.

**Objectif cible 13.3** : Renforcer les candidatures de TPE/PME/acteurs de l'ESS.

⇒ **Action C** ) : Renforcer les échanges achats avec les réseaux et syndicats professionnels (FFB, CMA, CCI, CRESS, France Active, HEMEN, DLA, incubateur territorial de Tarnos, ...).

**Objectif cible 13.4** : Renforcer les candidatures des acteurs économiques transfrontaliers (notamment de l'ESS).

⇒ **Action D** ) : Renforcer les échanges achats avec les réseaux et organismes professionnels.

**2.5.3 Objectif général n°14** : Poursuivre et structurer le partage d'informations clés achats avec les acteurs économiques.

**Objectif cible 14.1** : Recenser les marchés CAPB en N+1 et partager la planification annuelle des marchés CAPB avec les opérateurs économiques (plénière annuelle, site internet, réseaux, ...) (via un accès sur le site internet et une invitation aux entreprises à une plénière).

- ⇒ Action E) : Consolider et partager les marchés CAPB pour l'année N+1.  
Ajuster et diffuser le support de programmation annuelle des marchés CAPB, initiée chaque année, en interne, par le service de la commande publique en y intégrant si cela est possible, les considérations environnementales et sociales associées à chaque marché.
- ⇒ Action F) : Participer annuellement au Grand Oral de la Commande publique (organisé par la FFB).

Objectif cible 14.2 : Proposer une relation fournisseur responsable sur la base du référentiel "RFAR".

- ⇒ Action G) : Compléter le questionnaire d'auto-positionnement pour un diagnostic du référentiel « RFAR ». Ce diagnostic permettra d'évaluer les actions à améliorer et/ou lancer pour signer la Charte « Relations Fournisseurs et Achats Responsables » (RFAR) puis lancer la labellisation « RFAR ».

## DES DEPENSES PUBLIQUES EFFICIENTES ET RESPONSABLES

### 2.5.4 Objectif général n°15 : Optimiser la performance économique des marchés.

Objectif cible 15.1 : Analyser les offres en coût complet.

- ⇒ Action H) : Utiliser l'analyse en coût complet en tant que critère de jugement des offres d'un marché afin de mobiliser le plus de composantes possibles (extraction des matières premières, fabrication, transport, coût d'utilisation, coût d'élimination, ...).
- ⇒ Action I) : Formaliser des fiches méthodologiques.

Objectif cible 15.2 : Intégrer une phase de négociations aux marchés.

- ⇒ Action J) : Formaliser des fiches méthodologiques.

### 2.5.5 Objectif général n°16 : Sécuriser la qualité et l'exécution des prestations.

Objectif cible 16.1 : Sécuriser la qualité continue des prestations des marchés stratégiques de la CAPB.

- ⇒ Action K) : Elaborer conjointement et suivre avec le titulaire des objectifs d'amélioration continue pour la durée des marchés stratégiques et le suivre annuellement.

Objectif cible 16.2 : Sécuriser la continuité des prestations des marchés stratégiques de la CAPB.

- ⇒ Action L) : Pour les marchés stratégiques, demander aux candidats une évaluation des risques et une sécurisation des prestations via un Plan de Continuité d'Activité (PCA).

Objectif cible 16.3 : Proposer un cadre d'évaluation de la performance des titulaires (pour les marchés hors marchés stratégiques).

- ⇒ Action M) : Proposer des outils pour systématiser le pilotage de performance.

## ANNEXES

**Annexe 1 : Tableaux récapitulatifs du SPASER 2023-2026 de la CAPB**

**Annexe 2 : Glossaire**

**Annexe 1 : Tableaux récapitulatifs du SPASER 2023-2026 de la CAPB**

**AXE TRANSVERSAL = « structuration des achats CAPB pour une performance globale »**  
 (une Communauté soucieuse de la bonne gestion financière et durable de la commande publique et de ses achats).  
**Source : Feuille de route achats 2020**

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS CIBLES	EXEMPLES D' ACTIONS	INDICATEURS DE SUIVI
<b>Objectif n°1 : Structurer les dépenses achats de la CAPB</b> pour favoriser un référentiel commun et une meilleure prise en compte des dimensions écologiques et sociales.	<b>Objectif cible 1.1 :</b> Consolider et qualifier les dépenses achats de la CAPB*.	<b>Action A) :</b> Rendre opérationnelle et obligatoire une <b>nomenclature interne*</b> (nécessaire pour la sécurisation juridique et l'établissement d'une <b>cartographie des achats*</b> ).	<b>2023 :</b> - Proposition d'une version bêta de la nomenclature à tester auprès des <b>SAF*</b> ; - Paramétrage de la nomenclature dans <b>CIRIL*</b> ; - Sessions d'informations auprès des SAF et direction Finances ; - Mise en place de la nomenclature opérationnelle et obligatoire au plus tard le 31/12/2023. <b>2024 :</b> - 1ère extraction financière de vérification en juin 2024 ; - 1ère utilisation pour le recensement des besoins marchés 2025 et l'homogénéisation des familles. - Réalisation d'une cartographie achats stabilisée (montant achats, panel fournisseurs, famille achats sur le principe de familles homogènes).
	<b>Objectif cible 1.2 :</b> Identifier les achats transversaux de la CAPB.	<b>Action B) :</b> Etablir un recensement et un état des lieux des besoins et intentions d'achats inter DGA sur la base de la nomenclature et du recensement des besoins <b>DGA*</b> .	<b>2024 :</b> - un état des lieux des marchés transversaux à couvrir (feuille de route des marchés transversaux à partager avec le service de la commande publique) ; - La liste des <b>marchés transversaux prioritaires*</b> de la CAPB et un calendrier d'appels d'offres associé.
<b>Objectif n°2 : Renforcer la communication et la connaissance générale sur les achats responsables au sein de la CAPB.</b>	<b>Objectif cible 2.1 :</b> Activer et animer un réseau "relai achats" de <b>référénts métier*</b> pour impulser une démarche transversale et favoriser une vision globale de la feuille de route et des intentions achats.	<b>Action C) :</b> Identifier et stabiliser le réseau de référents métiers ; <b>Action D) :</b> Proposer des sessions d'échanges et d'informations (partage d'infos clés et actus achats responsables, des conseils d'outils : plateforme "rapidd", contacts du vivier entreprises).	<b>2023-2026 :</b> - Liste validée des référents métier ; - Nombre de réunions thématiques proposées au réseau concernant les achats responsables (avec l'appui du service de la commande publique et des organismes externes : <b>3AR*</b> , <b>ADEME*</b> , ...) ;
	<b>Objectif cible 2.2 :</b> Partager et expliquer le SPASER de la CAPB pour : - Une appropriation et une utilisation réussie de la part des DGA, des référents métier, élus, fournisseurs, réseaux ; - Pour information aux communes et satellites.	<b>Action E) :</b> Organiser des sessions de présentations de la stratégie achats responsables de la CAPB pour : - les agents CAPB ; - les acteurs économiques ; - les communes.	<b>2023 :</b> - Réaliser une présentation de la stratégie des achats responsables de la CAPB (le SPASER) auprès des référents métier ; - Une présentation du SPASER dans le cadre de la rencontre achats <b>CCI*</b> ; - Réalisation d'un document SPASER charté et d'une vidéo motion-design pour une diffusion plus large du SPASER. <b>2024 :</b> - Une rencontre avec chaque pôle territorial pour présenter le SPASER ; - Une feuille de route opérationnelle d'accompagnement 2024-2026.
	<b>Objectif cible 2.3 :</b> Proposer un cadre général et pédagogique sur le rôle, les missions, les interlocuteurs des achats responsables et sa complémentarité avec la commande publique.	<b>Action F) :</b> Formaliser un document pédagogique et vulgarisé sur les achats responsables (contacts, missions, périmètres d'interventions, avantages,...) (à destination des agents de la CAPB, des satellites de la CAPB, des communes et de leurs satellites). <b>Action G) :</b> Proposer un référentiel commun et pratique (documents type).	<b>2024 :</b> - Un support d'information pédagogique sur le rôle et les missions du binôme "achats responsables / commande publique" de la CAPB ; - Une procédure achats formalisée (structuration du SPASER, gouvernance achats, collecte des données,...) - Une bibliothèque de documents types achats ; - Un espace / une rubrique sur le site intranet et internet de la CAPB dédié aux informations achats de la CAPB.
<b>Objectif n°3 : Evaluer la stratégie achats responsables de la CAPB</b>	<b>Objectif cible 3.1 :</b> Evaluer la performance de la feuille de route stratégique et opérationnelle achats de la CAPB	<b>Action H) :</b> Formaliser un référentiel d'évaluation en vue de partager la performance achats responsables pour le <b>PCAET*</b> , le rapport d'activité ainsi que le rapport Développement Durable de la CAPB. <b>Action I) :</b> Formaliser des fiches actions pour suivre la réalisation du plan d'action du SPASER et évaluer son efficacité et sa pertinence en vue de potentiels ajustements.	<b>2024-2026 :</b> - Stabilisation d'un tableau de bord achats ; - Formalisation des fiches actions et d'un bilan annuel des objectifs du SPASER (grâce notamment aux fiches actions) ;

**AXE TRANSITION ECOLOGIQUE**

(une institution soucieuse de son impact environnemental en favorisant des achats orientés vers la sobriété, la réduction des déchets et l'optimisation de leur valorisation, la préservation des ressources naturelles et la maîtrise des consommations énergétiques)

**Sources :**

**Plan Climat CAPB (PCAET\*)**

**Feuille de route ESS\* (DGA Economie) : Ambition n°3 - Faire émerger et structurer la filière économie circulaire dans l'ESS**

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS CIBLES	EXEMPLES D'ACTIONS	INDICATEURS DE SUIVI
<b>ACCULTURATION ACHATS RESPONSABLES</b>			
<b>Objectif n°4 : Accompagner les directions métier pour l'utilisation et le suivi des considérations environnementales dans les marchés CAPB</b>	<b>Objectif cible 4.1 :</b> Renforcer la connaissance générale interne	<b>Action A) :</b> Organiser des sessions d'informations pour le réseau des référents métier concernant <b>les considérations environnementales*</b> (contexte réglementaire, les possibilités, des exemples, des objectifs).	<b>2024 :</b> - Nombre de sessions d'informations organisées ; - Un état des lieux annuel du nombre de marchés intégrant des considérations environnementales (en lien avec la définition du SPASER) ; - Un dispositif d'utilisation et de suivi des considérations environnementales* dans les marchés (procédure, outils, déclaration, suivi).
	<b>Objectif cible 4.2 :</b> Proposer un référentiel standard à activer pour chaque nature de marché (travaux, fournitures, services) afin d'atteindre 100% des marchés intégrant des considérations environnementales à horizon 2025 (cf PNAD* 2022-2025).	<b>Action B) :</b> formaliser des outils "prêt à l'emploi" standards pour les marchés (clausier, critères d'évaluation à intégrer dans les dossiers de consultation des entreprises,...) ; <b>Action C) :</b> Participer à l'élaboration du volet « achats responsables » de la grille d'évaluation de la direction Tourisme (DGA Economie).	
<b>CYCLE DE VIE DU PRODUIT</b>			
<b>Objectif n°5 : Développer un mode de consommation responsable pour un territoire résilient (biodiversité, ressources naturelles, circuit court)</b>	<i>Origine du produit :</i> <b>Objectif cible 5.1 :</b> Favoriser l'achat de fournitures issues du réemploi (en application de la loi AGECE*) <b>Objectif cible 5.2 :</b> Favoriser l'achat local de qualité et le circuit court (dans le respect du CCP*) (PCAET : Axe 5 / Action 3 + Axe 6/action 5)	<b>Action D) :</b> Systématiser l'application de la loi AGECE par les candidats des marchés concernés (demander les statistiques, le suivi et l'évaluation associés aux titulaires) ; <b>Action E) :</b> Proposer l'eusko comme moyen possible de paiement fournisseurs	<b>Dès 2024 :</b> - les objectifs de montant total annuel dépensé par famille d'achat issus du réemploi ou intégrant des matières recyclées selon les seuils fixés par la loi AGECE et ses décrets d'application. - Nombre et montant total des paiements fournisseurs en eusko.  <b>2024-2026 :</b> - Nombre de critères de valorisation de bonne gestion des ressources naturelles intégrés à l'évaluation des offres (considérations environnementales) ; - Formalisation d'un cadre achats numérique responsable ; - Nombre d'analyse en coût complet pour favoriser la durabilité des produits.
	<i>Process de fabrication / utilisation du produit :</i> <b>Objectif cible 5.3 :</b> Acheter et consommer en préservant la biodiversité et les ressources naturelles (notamment la gestion de l'utilisation de l'eau) ; PCAET : Axe 1 / Actions 1+2 et Axe 6 / Actions 2 <b>Objectif cible 5.4 :</b> Renforcer la durabilité des produits et matériaux	<b>Action F) :</b> Valoriser la bonne gestion des ressources naturelles par les entreprises, les agriculteurs, les industriels dans le cadre de l'objet des marchés ; <b>Action G) :</b> Contribuer à la charte numérique responsable de la CAPB (cadre achats responsable pour l'acquisition de matériels, logiciels, prestations, ...) ; <b>Action H) :</b> Proposer des axes de réflexions pour favoriser le rallongement de la durée de vie (bâtiments, fournitures) ;	
	<i>Gestion de fin de vie du produit :</i> <b>Objectif cible 5.5 :</b> Favoriser l'économie circulaire et le réemploi en lien avec les exigences réglementaires. PCAET : Axe 6 / Action 4	<b>Action I) :</b> Développer la valorisation des déchets notamment issus du bâtiment et des travaux publics grâce à un outil de suivi intégré à la procédure ; <b>Action J) :</b> Lutter contre le gaspillage alimentaire (en collaboration avec les épiceries sociales et la banque alimentaire).	<b>2024-2026 :</b> - Nb de ventes réalisées par Agorastore (tout équipement CAPB confondu) ; - Taux de valorisation des déchets du segment achats concerné. - % de marchés intégrant le réemploi de fournitures/matériaux/matériels (en lien avec la réglementation).
<b>TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE DU BTP</b>			
<b>Objectif n°6 : Construire et rénover durablement</b>	<b>Objectif cible 6.1 :</b> Contribuer à l'écoconstruction et l'éco-rénovation de bâtiments communautaires PCAET : Axe 3 / Action 4	<b>Action K) :</b> Construire et rénover avec des <b>matériaux à faible impact carbone*</b> (matériaux bio et géosourcés) : Identifier des marchés propices à l'expérimentation sur les thématiques des matériaux bio et géosourcés et des matériaux de réemploi. <b>Action L) :</b> Exiger pour les marchés de construction, une réalisation bâtementaire sur la base du <b>standard "passif"</b> et pour les marchés de rénovation de performance du <b>label BBC* Effinergie Renovation</b> . <b>Action M) :</b> Intégrer la <b>CEV*</b> (Convention d'Engagement Volontaire) comme critère d'évaluation à valoriser	<b>2023-2026 :</b> - Nombre de projet de construction de bâtiments communautaires à base de matériaux à faible impact carbone ; - Projets de rénovation : comparaison de la consommation d'énergie entre l'état initial et l'état projeté (avant/après) ; - Projet de construction : consommation d'énergie entre la réglementation RE2020 et le standard "passif" (pour les nouveaux chantiers)  <b>2023-2026 :</b> - Nombre de bâtiments communautaires raccordés à des <b>réseaux de chaleur*</b> alimentés à minima à 85% par les énergies renouvelables et/ou de récupération (EnR&R) ; - 100% achat d'électricité et de gaz est issu de filière et de source renouvelable (provenance/traçabilité attestée par la délivrance de certificats de garantie d'origine) ; - Autoproduction PV sur patrimoine communautaire (parkings et bâtiments) (plan solaire : 300 kWc* => 1,7 MWc* d'ici fin 2025).
	<b>Objectif cible 6.2 :</b> Contribuer à la transition énergétique de la CAPB). PCAET : Axe 7	<b>Action N) :</b> Augmenter la part d'approvisionnement en énergie renouvelable.	

**AXE SANTE**

(Une institution soucieuse de la santé des agents et des citoyens en favorisant notamment une alimentation saine, une bonne qualité d'air intérieur et atmosphérique,...).

**Sources :**

**Plan Climat CAPB (PCAET)**  
**Référentiel RECOCRECHE\* / programme SAFE-LI\***  
**PAT\***

**Contrat local de Santé du Pays Basque\* (CLS PB)**

4 axes stratégiques du **Contrat Local de Santé\*** :

- **Axe 1 : Agir pour des comportements favorables à la santé ;**
- **Axe 2 : Renforcer l'accès aux soins pour tous sur l'ensemble du territoire ;**
- **Axe 3 : Encourager des environnements et des milieux de vie propices à la santé ;**
- **Axe 4 : Contribuer au « vivre ensemble » et au renforcement des liens de proximité.**

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS CIBLES	EXEMPLES D'ACTIONS	INDICATEURS DE SUIVI
<b>Objectif n°7 : Choisir un mode de consommation alimentaire pour des bénéfices « santé »</b>	<b>Objectif cible 7.1 :</b> Promouvoir, par les achats, une alimentation saine, durable et une agriculture de proximité (pour la restauration collective des crèches communautaires, les ALSH, les évènements internes à la CAPB) en application des objectifs de la loi EGALIM. <b>PCAET : Axe 5 / Action 1</b> <b>CLS PB : Axe 1 / Objectif 3</b>	<b>Action A) :</b> Mettre en place un dispositif d'approvisionnement de produits de qualité auprès de producteurs et/ou distributeurs contrôlés (labels, tests)	<b>2024-2025 :</b> - Un cadre de commandes alimentaires de qualité, sécurisé et optimisés (périmètre crèches communautaires + <b>ALSH*</b> ) : % de produits de qualité et de produits bio (en application à la réglementation)
<b>Objectif n°8 : Contribuer à une meilleure qualité de l'air intérieur et à la diminution des perturbateurs endocriniens</b>	<b>Objectif cible 8.1 :</b> Exclure les sources de perturbateurs endocriniens (avérés et présumés) et des polluants persistants (au moins ceux réglementés) dans les établissements recevant du public (en ciblant prioritairement ceux accueillant des enfants). <b>PCAET* : Axe 5 / Action 5</b> <b>CLS PB* : Axe 3 / Objectif 4</b>	<b>Action B) :</b> Référencer des produits d'entretien et exiger des prestataires de services d'appliquer les protocoles pour les crèches selon les recommandations issues du <b>programme SAFE-LI*</b> et du référentiel <b>RECOCRECHE*</b> .	- Respecter du référentiel RECOCRECHE pour la formalisation des marchés de couches, de matériels pédagogiques, de produits d'entretien, ...
<b>Objectif n°9 : Lutter contre la pollution atmosphérique*</b>	<b>Objectif cible 9.1 :</b> Proposer un schéma logistique CAPB, cohérent et vertueux sur le territoire <b>PCAET : Axe 5 / Actions 4+5</b> <b>CLS PB : Axe 3 / Objectif 4</b>	<b>Action C) :</b> Rationnaliser les points de livraison en identifiant certains bâtiments référents de la CAPB.	<b>2024-2026 :</b> - Formalisation d'un schéma logistique pour les marchés de fournitures Moyens Généraux
	<b>Action / Objectif cible 9.2 :</b> Valoriser / exiger des démarches exemplaires de livraison et de déplacement, auprès des titulaires, dans le cadre de l'objet des marchés.	<b>Action D) :</b> Intégrer des conditionnalités de livraisons/déplacements pour les marchés ci-dessous : - <b>Pour tous les achats de matériels,</b> demander dès 2023 une livraison décarbonée et sobre en énergie (vélo, véhicule électrique). Dans les cas où une exigence ferme n'est pas pertinente, valoriser les offres proposant une livraison décarbonée et sobre en énergie. Le critère portera si possible sur l'ensemble de la chaîne logistique (train, fluvial...) et à minima sur la livraison finale (vélo, véhicule électrique...). - <b>Pour tous les marchés de prestations intellectuelles</b> passés par la CAPB, exclure dès 2023 l'usage de l'avion pour les déplacements liés à la mission (réunions, visites sur site...). Dans les cas où une exclusion complète n'est pas possible, valoriser les offres des prestataires qui s'engagent à n'utiliser que des modes terrestres. - <b>Pour tous les marchés de prestations intellectuelles</b> passés par la CAPB, valoriser dès 2023 les offres qui vont générer le moins de kilomètres en voiture pour les déplacements liés à la mission (réunions, visites sur site...). Cette notation est combinée avec celle sur l'usage de l'avion dans les cas où l'usage de ce dernier n'est pas exclu. Cette action incite à l'usage des mobilités actives et des transports publics terrestres. - <b>Pour tous les marchés de prestations de service</b> passés par la CAPB faisant appel à des véhicules, imposer quand c'est pertinent l'usage de véhicules sobre en énergie et décarbonés. A défaut, valoriser les offres émettant le moins de GES du fait de la fabrication et de l'usage des véhicules.	<b>2023-2026 :</b> - Nombre de marchés intégrant ces éco-conditionnalités de livraisons et de déplacements et évolution
	<b>Objectif cible 9.3 :</b> Poursuivre le verdissement du parc de véhicules CAPB ( <b>VL/VU,PL*</b> ) <b>PCAET : Axe 4</b>	<b>Action E) :</b> Transformer la flotte de véhicules de la CAPB afin d'atteindre les objectifs minimum fixés par la <b>loi LOM*</b> .	<b>2023-2026 :</b> - % de véhicules électriques et évolution - Evolution du réseau infrastructure de recharge (nombre de points de charge et la puissance délivrée)

**AXE SOCIAL ET SOCIÉTAL = « insertion et égalité »**

(Une institution plus inclusive en accompagnant les intentions achats vers des modèles plus inclusifs, en facilitant l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi et en favorisant l'égalité femmes/hommes).

**Source :**

**Feuille de route ESS (DGA Economie) : Ambition 1 - Améliorer la connaissance, sensibiliser et promouvoir l'ESS**

- Organiser des rencontres avec les entreprises de l'ESS du territoire, en partenariat avec la CRESS NA pour identifier leurs besoins et les orienter vers les ressources mobilisables pour leur projet ;
- "Favoriser l'accès des entreprises de l'ESS à la commande publique : insertion des clauses sociales et environnementales, eco-label..."
- "Participer au « mois de l'ESS », événement national, avec des animations au sein des pépinières de la Communauté d'Agglomération Pays Basque."

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS CIBLES	EXEMPLES D'ACTIONS	INDICATEURS DE SUIVI
<b>ACCULTURATION</b>			
<b>Objectif n°10 : Accompagner les directions métier pour l'utilisation et le suivi de <u>considérations sociales*</u> dans les marchés CAPB.</b>	<b>Objectif cible 10.1 :</b> Renforcer la connaissance générale des référents métiers (secteur adapté, insertion sociale, <u>ESS*</u> ...)	<b>Action A) :</b> Organiser des sessions d'informations pour le réseau des référents métier sur les <u>considérations sociales*</u> : Définitions, contexte réglementaire, les acteurs du secteur adapté et de l'insertion, les possibilités de collaboration, des exemples pratiques et concrets, les objectifs, les interlocuteurs,... ;  <b>Action B) :</b> Développer les échanges avec le <u>PLIE*</u> , <u>facilitateur/facilitatrice*</u> , autres réseaux de l'ESS.	<b>2024-2026 :</b> - Nombre de réunions d'information organisées pour les référents métier achats (en collaboration avec DGA Eco + Service de la commande publique) ; - Un état des lieux du nombre de marchés intégrant des considérations environnementales (en lien avec la définition du SPASER) ;  - Nombre de rencontres entre acteurs de l'insertion sociale et référents métier achats (en collaboration avec DGA Eco + Service de la commande publique).
	<b>Objectif cible 10.2 :</b> Proposer un référentiel standard à activer pour chaque nature de marché (travaux, fournitures, services) afin d'atteindre 30% des marchés intégrant des considérations sociales à horizon 2025 (cf PNAD* 2022-2025).	<b>Action C) :</b> Formaliser des outils "prêt à l'emploi" standards pour les marchés (clausier, critères d'évaluation à intégrer dans les dossiers de consultation des entreprises ;	<b>2024 :</b> - Un dispositif d'utilisation et de suivi des considérations sociales dans les marchés (procédure, outils, déclaration, suivi).
<b>INSERTION SOCIALE</b>			
<b>Objectif n°11 : Renforcer l'insertion par l'activité économique des personnes éloignées de l'emploi et le recours aux structures du secteur adapté et protégé</b>	<b>Objectif cible 11.1 :</b> Diversifier les marchés comportant une clause sociale et augmenter le nombre d'heure d'insertion sociale.	<b>Action D) :</b> Partager chaque année la programmation des achats de la CAPB avec la facilitatrice, INAE, mission locale pays basque pour identifier les potentiels en matière d'insertion sociale pour chaque marché ;  <b>Action E) :</b> Partager le bilan du facilitateur/facilitatrice aux référents métier achats et fournir des exemples qualitatifs quant au parcours d'insertion de personnes passées dans un dispositif clause sociale d'insertion (éléments individuels consolidés).	<b>2024-2026 :</b> - Nombre de marchés intégrant une clause d'insertion sociale et son évolution ; - Analyse des typologies de marchés intégrant une clause d'insertion sociale et de l'évolution (travaux/fournitures/services) ; - Nombre de marchés réservés et son évolution
	<b>Objectif cible 11.2 :</b> Renforcer le recours aux structures du secteurs adapté et protégé	<b>Action F) :</b> Partager avec l'insertion le recensement des intentions d'achats de la collectivité pour identifier les potentiels en matière d'insertion sociale pour chaque marché et renforcer le recours aux secteurs adapté et protégé. <b>Action G) :</b> Réserver des marchés aux structures d'insertion par l'activité économique ( <u>SIAE*</u> ) et aux établissements ou services d'aide par le travail ( <u>ESAT*</u> ).	
<b>LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET PROMOTION POUR L'EGALITE FEMMES/HOMMES</b>			
<b>Objectif n°12 : Lutter contre toute forme de discrimination et promouvoir activement l'égalité, notamment l'égalité femmes-hommes</b>	<b>Objectif cible 12.1 :</b> Garantir l'accessibilité des personnes en situation de handicap aux services et équipements de la CAPB	<b>Action H) :</b> Lors de la définition de tout nouveau besoin d'équipement physique ou numérique, intégrer l'enjeu de l'accessibilité pour un maximum de publics, au-delà des obligations réglementaires.	
	<b>Objectif cible 12.2 :</b> Intégrer un rappel des obligations légales en matière de non-discrimination à 100 % des marchés (rappeler les obligations réglementaires dans les marchés)	<b>Action I) :</b> Mettre en exergue, dans les documents de la consultation, les interdictions de soumissionner liées aux discriminations ou au non-respect des politiques d'égalité, et exiger une déclaration sur l'honneur attestant de la non condamnation de l'entreprise pour le délit de discrimination (article 225-1 du code pénal) et pour infraction à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (article L.1146-1 du code du travail).	<b>Dès 2024 :</b> Nombre de marchés intégrant les obligations légales en matière de non-discrimination
	<b>Objectif cible 12.3 :</b> Exiger des conditions d'exécution en faveur de l'égalité femmes-hommes dans la réalisation du marché	<b>Action J) :</b> Marchés de travaux : exiger les mêmes infrastructures sur les chantiers pour les femmes et les hommes.	<b>2024-2026 :</b> - Nombre de dossiers de consultation intégrant cette exigence et son évolution
	<b>Objectif cible 12.4 :</b> Lutter contre les stéréotypes de genre et anticiper les potentialités d'emploi par filières	<b>Action K) :</b> Passer des marchés de fourniture de matériels pédagogiques sans stéréotype de genre pour les crèches (marchés avec une portée pédagogique, ludique, ou éducative).	<b>2023-2026 :</b> - Recensement des actions de sensibilisation des entreprises au travers de la présentation du SPASER ; - Bilan demandé auprès du facilitateur/facilitatrice dans le cadre des heures d'insertion sociale (heures d'insertion réalisées par des femmes et des hommes par secteur d'activité)

**AXE ECONOMIQUE : « Collaboration et performance »**

(Une institution développant une relation collaborative avec les acteurs économiques pour une activité économique et des achats publics efficaces, responsables et vertueux pour le territoire).

**Sources :**

Feuille de route achats 2020

Feuille de route ESS (DGA Economie) : Ambition 1 - Améliorer la connaissance, sensibiliser et promouvoir l'ESS

- Organiser des rencontres avec les entreprises de l'ESS du territoire, en partenariat avec la CRESS NA pour identifier leurs besoins et les orienter vers les ressources mobilisables pour leur projet ;

- "Favoriser l'accès des entreprises de l'ESS à la commande publique : insertion des clauses sociales et environnementales, eco-label..."

- "Participer au « mois de l'ESS », événement national, avec des animations au sein des pépinières de la Communauté d'Agglomération Pays Basque."

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS CIBLES	EXEMPLES D' ACTIONS	INDICATEURS DE SUIVI
<b>RELATION FOURNISSEURS</b>			
<b>Objectif n°13 : Renforcer la connaissance des acteurs économiques (notamment les TPE/PME et acteurs de l'ESS) pour faciliter l'accès aux marchés de la CAPB, aider à la formalisation du « juste besoin », renforcer l'innovation (technique, environnementale, sociale).</b>	<b>Objectif cible 13.1 :</b> Elaborer des outils opérationnels qui détermineront un référentiel commun et pratique : - boîtes à outils sourcing, labels, clausiers, trames de documents, pilotage fournisseurs....	<b>Action A) :</b> Accompagner au sourcing et formaliser des boîtes à outils achats opérationnels "prêt à l'emploi" : Proposer une boîte à outils "veille et sourcing" et des réunions d'informations pour une meilleure appropriation de cette technique achats (les avantages, les modalités, les points de vigilance,...).	<b>2023 :</b> - Boîte à outil "veille et sourcing" ;  <b>2024-2026 :</b> - Nombre de réunions et d'accompagnement pour le sourcing.
	<b>Objectif cible 13.2 :</b> Centraliser les sollicitations commerciales des entreprises.	<b>Action B) :</b> Proposer une interface permettant aux entreprises de compléter un formulaire en ligne. A l'instar d'autres entités publiques et privées, le formulaire en ligne, accessible grâce à un lien URL, centralisera les premières prises de contact des entreprises et permettra de constituer une base de données (nom commercial, activités, contacts internes, particularités, plaquette commerciale,...) exploitable par exemple pour le sourcing.	<b>2024 :</b> - Mise en ligne du formulaire entreprise sur le site internet de la CAPB.  <b>2024-2026 :</b> - Nombre d'entreprises identifiées (notamment (TPE/PME*/acteurs ESS) ; - Nombre d'entreprises consultées pour un projet achats, issues de ce vivier d'entreprises.
	<b>Objectif cible 13.3 :</b> Renforcer les candidatures de TPE/PME/acteurs de l'ESS.	<b>Action C) :</b> Renforcer les échanges achats avec les réseaux et syndicats professionnels (FFB*, CMA*, CCI*, CRESS*, France Active, HEMEN*, DLA*, incubateur territorial de Tarnos,...).	<b>2024-2026 :</b> - Nombre de rencontres avec les réseaux et syndicats professionnels ; - Nombre de TPE/PME/acteurs de l'ESS candidats aux marchés et titulaires de marchés.
	<b>Objectif cible 13.4 :</b> Renforcer les candidatures des acteurs économiques transfrontaliers (notamment de l'ESS).	<b>Action D) :</b> Renforcer les échanges achats avec les réseaux et organismes professionnels	<b>2024-2026 :</b> - Cartographie des acteurs principaux transfrontaliers (notamment de l'ESS) ; - Nombre de rencontres avec les réseaux, organismes professionnels et acteurs économiques transfrontaliers (pour notamment partager les intentions achats de la CAPB) ; - Nombre d'acteurs transfrontaliers sourcés, candidats aux marchés et titulaires de marchés .
<b>Objectif n°14 : Poursuivre et structurer le partage d'informations clés achats avec les acteurs économiques.</b>	<b>Objectif cible 14.1 :</b> Recenser les marchés CAPB en N+1 et partager la planification annuelle des marchés CAPB avec les opérateurs économiques (plénière annuelle, site internet, réseaux,...) (via un accès sur le site internet et une invitation aux entreprises à une plénières).	<b>Action E) :</b> Consolider et partager les marchés CAPB pour l'année N+1. Ajuster et diffuser le support de programmation annuelle des marchés CAPB, initiée chaque année, en interne, par le service de la commande publique en y intégrant si cela est possible, les considérations environnementales et sociales associées à chaque marché.  <b>Action F) :</b> Participer annuellement au <b>Grand Oral de la Commande publique*</b> (organisé par la FFB).	<b>2024-2026 :</b> - Mise en ligne de la programmation annuelle des marchés et ajustement semestriel ; - Rencontre en format plénière des acteurs économiques ; - Evolution du ratio marchés programmés / nombre de marchés passés dans l'année (suivi du taux d'exécution) ; - Nombre de réponses aux marchés.
	<b>Objectif cible 14.2 :</b> Proposer une relation fournisseur responsable sur la base du référentiel "RFAR*".	<b>Action G) :</b> Compléter le questionnaire d'auto-positionnement pour un diagnostic du référentiel « RFAR ». ce diagnostic permettra d'évaluer les actions à améliorer et/ou lancer pour signer la Charte « Relations Fournisseurs et Achats Responsables » (RFAR) puis lancer la labellisation « RFAR ».	<b>2024-2026 :</b> - Réalisation et présentation de l'état des lieux sur la base du questionnaire d'auto-positionnement ; - Identification des axes de progression conjointement avec le médiateur.
<b>DES DEPENSES PUBLIQUES EFFICIENTES ET RESPONSABLES</b>			
<b>Objectif n°15 : Optimiser la performance économique des marchés</b>	<b>Objectif cible 15.1 :</b> Analyser les offres en <b>coût complet*</b> .	<b>Action H) :</b> Utiliser l' <b>analyse en coût complet</b> en tant que critère de jugement des offres d'un marché afin de mobiliser le plus de composantes possibles (extraction des matières 1ères, fabrication, transport, coût d'utilisation, coût d'élimination, ...) ;  <b>Action I) :</b> Formaliser des fiches méthodologiques.	<b>2024-2026 :</b> - Nombre de sessions d'accompagnement ; - Nombre de marchés intégrant l'analyse de coût complet ; - Analyse du gain financier ;
	<b>Objectif cible 15.2 :</b> Intégrer une phase de négociations aux marchés.	<b>Action J) :</b> Formaliser des fiches méthodologiques.	<b>2024-2026 :</b> - Nombre de marchés intégrant une phase de négociations ; - Analyse du gain financier ;
<b>Objectif 16 : Sécuriser la qualité et l'exécution des prestations</b>	<b>Objectif cible 16.1 :</b> Sécuriser la qualité continue des prestations des <b>marchés stratégiques*</b> de la CAPB.	<b>Action K) :</b> Elaborer conjointement et suivre avec le titulaire des objectifs d'amélioration continue pour la durée des marchés stratégiques et le suivre annuellement.	<b>2024-2026 :</b> - Cartographie des marchés stratégiques de la CAPB ; - % de marchés stratégiques couverts des objectifs d'amélioration continue
	<b>Objectif cible 16.2 :</b> Sécuriser la continuité des prestations des marchés stratégiques* de la CAPB.	<b>Action L) :</b> Pour les marchés stratégiques, demander aux candidats une évaluation des risques et une sécurisation des prestations via un <b>Plan de Continuité d'Activité (PCA)*</b> .	<b>2024-2026 :</b> - Cartographie des marchés stratégiques de la CAPB ; - % de marchés stratégiques couverts par une évaluation des risques et un PCA.
	<b>Objectif cible 16.3 :</b> Proposer un cadre d'évaluation de la performance des titulaires (pour les marchés hors marchés stratégiques)	<b>Action M) :</b> Proposer des outils pour systématiser le pilotage de performance.	<b>2024-2026 :</b> - Trame de pilotage - Nombre de comités de suivi de performance

## Annexe 2 : Glossaire

GLOSSAIRE SPASER CAPB 2023-2026		
INTITULES	DEFINITIONS	SOURCES
<b>ARTICULATION DU SPASER</b>		
OBJECTIFS GENERAUX	Grandes orientations de la stratégie achats de la CAPB	Guide méthodologique France Urbaine : <a href="https://franceurbaine.org/publications/guide-methodologique-sur-la-mise-en-oeuvre-et-le-suivi-des-spaser">https://franceurbaine.org/publications/guide-methodologique-sur-la-mise-en-oeuvre-et-le-suivi-des-spaser</a>
OBJECTIFS CIBLES	Objectifs précis et opérationnels de la stratégie achats de la CAPB	
EXEMPLES D'ACTIONS	Actions concrètes permettant l'atteinte des objectifs cibles	
INDICATEURS DE REUSSITE	Indicateurs permettant d'évaluer l'impact des actions et d'orienter les décisions stratégiques achat	
<b>ACRONYMES GENERIQUES</b>		
3AR	Association des Achats Responsables en Nouvelle-Aquitaine	
ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie	
ALSH	Accueil de Loisir Sans Hébergement	
CAPB	Communauté d'Agglomération Pays Basque	
CCI	Chambre du Commerce et de l'Industrie	
CIRIL	Système d'informations de gestion comptable et financière utilisé par la CAPB	
CMA	Chambre des Métiers et de l'Artisanat	
DGA	Direction Générale Adjointe	
FFB	Fédération Française du Bâtiment	
PCAET	Plan Climat-Air-Energie Territorial	
PNAD	Plan National pour des Achats publics Durables. Le pilotage du PNAD est assuré par le Commissariat général au développement durable (CGDD)	
SAF	Service Administratif et Financier	
SPASER	Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables	
VL/VU, PL	Véhicule Lourd/ Véhicule Utilitaire, Poids Lourds	
<b>DEFINITIONS TECHNIQUES PAR THEMATIQUE</b>		
<b>AXE TRANSVERSAL</b>		
Nomenclature interne	Outil nécessaire et obligatoire pour vérifier la valeur des achats effectués par la CAPB et pour déterminer le caractère homogène de ses besoins au regard des seuils prévus par le Code de la commande publique	Direction des Achats de l'Etat (DAE) : <a href="https://www.economie.gouv.fr/dae">https://www.economie.gouv.fr/dae</a> <a href="https://www.marche-public.fr/">https://www.marche-public.fr/</a>
Cartographie achats	Photographie des consommations par segment, direction métier et fournisseur. L'analyse du portefeuille permet l'identification des familles à fort enjeux et les axes d'amélioration de la stratégie achats.	<a href="https://www.code-commande-publique.com/">https://www.code-commande-publique.com/</a>
Marché transversaux prioritaires	Marchés regroupant le besoin de plusieurs directions et ayant été identifiés comme prioritaires lors de la programmation	
Référents métier	Réseaux d'agents identifiés au sein de chaque DGA de la CAPB, amenés à lancer, évaluer et suivre des marchés	
<b>AXE TRANSITION ECOLOGIQUE</b>		
Considérations environnementales	<p>"Une considération environnementale est définie comme la prise en compte de la dimension environnementale dans l'acte d'achat. La dimension environnementale est entendue au sens large, comme par exemple, la réduction des prélèvements des ressources, la composition des produits et notamment leur caractère écologique / polluant / toxique, le caractère réutilisable / recyclé / reconditionné / recyclable des produits, les économies d'énergie, la prévention de la production des déchets et la valorisation des déchets, les pratiques environnementales appliquées aux modalités d'exécution des prestations et notamment les politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre, les performances en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité, la lutte contre la déforestation, les pollutions, le gaspillage alimentaire et énergétique, le développement des énergies renouvelables, etc. en lien avec la prestation commandée.</p> <p>Sur la base de la définition du besoin, qui doit obligatoirement prendre en compte des objectifs de développement durable, l'intégration de considérations environnementales dans un contrat de la commande publique peut être réalisée par différents leviers juridiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans les caractéristiques et exigences du contrat sous forme de clauses administratives et techniques (objet, conditions d'exécution, spécifications techniques) présentant une dimension environnementale ;</li> <li>• Dans la consultation, à travers un critère d'attribution environnemental, permettant aux opérateurs économiques de valoriser leurs efforts environnementaux dans l'offre proposée pour exécuter la prestation.</li> </ul> <p>D'autres leviers peuvent être utilisés pour prendre en compte une considération environnementale, comme par exemple, une variante. "</p>	PNAD 2022-2025 (pages 7 et 8)
CEV (Convention d'Engagement Volontaire)	Convention signée par des professionnels privés volontaires qui s'engagent à suivre les actions fixées dans la convention.	<a href="https://www.routesdefrance.com/les-actions-de-la-profession/developpement-durable/convention-dengagement-volontaire/">https://www.routesdefrance.com/les-actions-de-la-profession/developpement-durable/convention-dengagement-volontaire/</a>
Loi AGECE	Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire : Cette loi entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.	Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
Feuille de route ESS CAPB	Feuille de route Economie Sociale et Solidaire de la CAPB.	DGA Economie
Matériaux à faible impact carbone	Matériaux dont la composition, la fabrication et l'utilisation ont une faible empreinte carbone et un faible impact environnemental.	
Standard passif (pour un bâtiment)	Référentiel attribué à une construction très basse consommation : Le concept du bâtiment passif est que la chaleur dégagée à l'intérieur de la construction (êtres vivants, appareils électriques) et celle apportée par l'extérieur (ensoleillement) suffisent à répondre aux besoins de chauffage. Un bâtiment occupé qui ne perd pas la chaleur interne n'a pas besoin de compenser les pertes de chaleur avec du chauffage pour rester agréable à vivre. Aussi, dans un bâtiment passif, le bien être thermique n'est pas assuré par un système de chauffage conventionnel (généralement installé pour compenser les pertes de chaleur dues à des erreurs de conception et défauts de construction), mais uniquement par le réchauffement de l'air entrant via la ventilation mécanique contrôlée. La puissance de chauffage demandée par le bâtiment ne doit pas dépasser 10w/m2.	Fédération Française de la Construction Passive : <a href="https://fedepassif.fr/definition-concept/">https://fedepassif.fr/definition-concept/</a> La maison passive : <a href="https://www.lamaisonpassive.fr/la-construction-passive/quest-ce-que-la-construction-passive/">https://www.lamaisonpassive.fr/la-construction-passive/quest-ce-que-la-construction-passive/</a>
Label BBC	Label de Construction Basse Consommation attribué aux bâtiments présentant une performance énergétique élevée. Un bâtiment basse consommation (BBC), sous-entendu « énergétique », désigne un bâtiment pour lequel la consommation énergétique nécessaire pour le chauffer et le climatiser est significativement plus basse que celle des habitations standards. Le label BBC en fonction de l'âge du logement : - les logements existants doivent présenter une consommation inférieure à 50 % de la consommation conventionnelle. L'objectif de consommation est fixé à 80 kWh/m2 par an. <i>(kWh/m2 : kilowatt par heure d'énergie primaire, telle que définie par la Règlementation Thermique (RT) de 2005)</i>	
Réseau de chaleur	Les réseaux de chaleur, mis en place par les collectivités sur leurs territoires notamment afin de chauffer des bâtiments publics et privés à partir d'une chaufferie collective, permettent de mobiliser d'importants gisements d'énergie renouvelable difficiles d'accès ou d'exploitation, notamment en zones urbaines (bois-énergie, géothermie, chaleur de récupération...).	Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
kWc / MWc	kilowatt-crête / Mégawatt-crête : unité de puissance propre au photovoltaïque. La puissance-crête est la puissance maximale qu'une installation photovoltaïque peut produire sous un ensoleillement donné. <i>(1 MW = 1 000 kW = 1 000 000 W)</i>	

<b>AXE SANTE</b>		
Contrat local de santé du Pays Basque (CLS PB)	Outil partenarial entre la collectivité et l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui a pour but de mettre en cohérence la politique régionale et les besoins de santé existants sur le territoire.	<a href="https://www.communaute-paysbasque.fr/eu/vivre-ici/etre-accompagne/la-sante/contrat-local-de-sante">https://www.communaute-paysbasque.fr/eu/vivre-ici/etre-accompagne/la-sante/contrat-local-de-sante</a>
Programme SAFE-LI	SAFE-Li, Entreprise de l'Économie Sociale et Solidaire, a été créée en mars 2021 pour contribuer à la nécessaire transition des organisations vers un monde moins toxique qui intègre les enjeux de santé environnementale dans les pratiques quotidiennes. Le programme SAFE-Li apporte aux collectivités et aux organisations des solutions concrètes pour diminuer l'exposition du public aux sources de pollutions les plus préoccupantes. Méthodologie de conduite du changement spécifique: Sensibiliser, Auditer, Fédérer, Essayer, Lier	SAFE-LI : <a href="https://www.safe-li.fr/">https://www.safe-li.fr/</a>
Référentiel RECOCRECHE	Outils permettant aux acheteurs publics d'intégrer les enjeux de santé environnementale dans les commandes ou marchés publics à destination des établissements accueillant des jeunes enfants. Plus concrètement, RECOCRECHE aide les collectivités gestionnaires de structures petite enfance à adopter des pratiques respectueuses de la santé environnementales en mettant à leur disposition un kit d'outils pratiques et en les accompagnant dans la conduite du changement.	RECOCRECHE : <a href="https://www.recocreches.fr/">https://www.recocreches.fr/</a>
PAT	Projet Alimentaire de Territoire. Son objectif est de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantine	Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
Loi LOM	Loi d'orientation des mobilités. L'article 76 de la loi d'orientation des mobilités, adoptée le 24 décembre 2019, impose aux collectivités territoriales d'acquiescer au moins 50 % de véhicules à faible émission lors de renouvellement annuel.	Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
<b>AXE SOCIAL ET SOCIÉTAL</b>		
Considérations sociales	<i>"Une considération sociale est définie comme la prise en compte de la dimension sociale dans l'acte d'achat. La dimension sociale est entendue au sens large, comme par exemple, l'insertion des publics éloignés de l'emploi et de personnes en situation de handicap, la lutte contre les discriminations, notamment la promotion de l'égalité femme/homme, le respect des exigences éthiques (respect des droits de l'homme...) ou équitables, la performance dans la protection ou la formation des salariés, en lien avec la prestation commandée, etc.</i> <i>L'intégration de considérations sociales dans un contrat de la commande publique peut être réalisée par différents leviers juridiques :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Dans les caractéristiques et exigences du contrat sous forme de clauses administratives et techniques</b> (objet, conditions d'exécution, spécifications techniques) présentant une dimension sociale ;</li> <li>• <b>Dans les conditions d'attribution, impliquant que l'exécution du contrat soit réservée aux opérateurs économiques qui emploient majoritairement des travailleurs handicapés ou défavorisés, ou aux entreprises de l'économie sociale et solidaire ;</b></li> <li>• <b>Dans la consultation, à travers un critère d'attribution social, permettant aux opérateurs économiques de valoriser leurs efforts en matière sociale dans l'offre proposée pour exécuter la prestation.</b></li> </ul> <i>D'autres leviers peuvent être utilisés pour prendre en compte une considération sociale, comme par exemple, une variante".</i>	PNAD 2022-2025 (page 9)
ESS	Economie sociale et Solidaire. Le concept d'économie sociale et solidaire désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Ces entreprises adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs	Ministère de l'économie des finances et de la souveraineté industrielle et numérique.
Facilitateur/facilitatrice	Le facilitateur de clauses sociales tient un rôle central dans le bon fonctionnement du dispositif de la clause sociale. À ce titre, il a pour mission d'initier, d'accompagner et de suivre la mise en place des clauses sociales dans les marchés publics afin de favoriser l'insertion et l'emploi.	
PLIE	Plan local pluriannuel pour l'insertion et l'emploi	Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion
SIAE	Structures de l'Insertion par l'Activité Economique	Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion
ESAT	Etablissement et Service d'Aide par le Travail	Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion
<b>AXE ECONOMIQUE</b>		
HEMEN	Association d'animation économique sociale et solidaire, travaille à renforcer les liens entre le Pays Basque intérieur et la côte et entre le Pays Basque nord et le sud.	<a href="http://hemen-herrikoa.org/">http://hemen-herrikoa.org/</a>
DLA	Dispositif Local d'Accompagnement de l'économie sociale et solidaire (ESS) en France. Le DLA accompagne gratuitement les structures d'utilité sociale dans le développement de leurs emplois et de leurs projets.	<a href="https://www.info-dla.fr/">https://www.info-dla.fr/</a>
CRESS	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	
Grand Oral de la Commande Publique	Rencontre entre les professionnels de la FFB et les collectivités pour présenter des projets responsables dans le secteur du BTP	
Référentiel "RFAR"	Référentiel "Relation Fournisseurs Achats Responsables". Il distingue les entreprises ou entités publiques françaises ayant fait la preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs. Il s'inscrit dans le prolongement de la démarche engagée depuis 2010 par le Médiateur des entreprises et le CNA, au travers de la Charte Relations fournisseurs et achats responsables.	Ministère de l'économie des finances et de la souveraineté industrielle et numérique.
Analyse du coût complet	Un coût complet a pour objectif d'estimer le coût global d'un bien ou d'un service tout au long de son cycle de vie en prenant en compte : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les coûts directs (le prix du bien et le transport par exemple) ;</li> <li>• les coûts indirects (non-respect du cahier des charges, retards de livraison, les risques de rupture de chaîne d'approvisionnement, entretien et maintenance, gestion des déchets par exemple) ;</li> <li>• les externalités (les émissions de CO2 par exemple).</li> </ul> Bien souvent, la méthode du coût complet dévoile des coûts cachés, qui existent bel et bien pour l'entreprise mais ne sont pas pris en compte dans le prix d'achat. Acheter au prix le plus bas n'est donc pas toujours la solution la plus économique.	
Marchés stratégiques	Marchés présentant un fort risque financier ou opérationnel au regard de la probabilité et la gravité du risque.	
Plan de Continuité d'Activité (PCA)	Un plan de continuité d'activité (PCA) a pour objet de décliner la stratégie et l'ensemble des dispositions qui sont prévues pour garantir à une organisation la reprise et la continuité de ses activités à la suite d'un sinistre ou d'un événement perturbant gravement son fonctionnement normal.	Ministère de l'économie des finances et de la souveraineté industrielle et numérique.